

PAROLES DE DROIT

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | VOL. 3, N° 2, AUTOMNE 2011

SÉBASTIEN LEBEL-GRENIER NOUVEAU DOYEN DE LA FACULTÉ

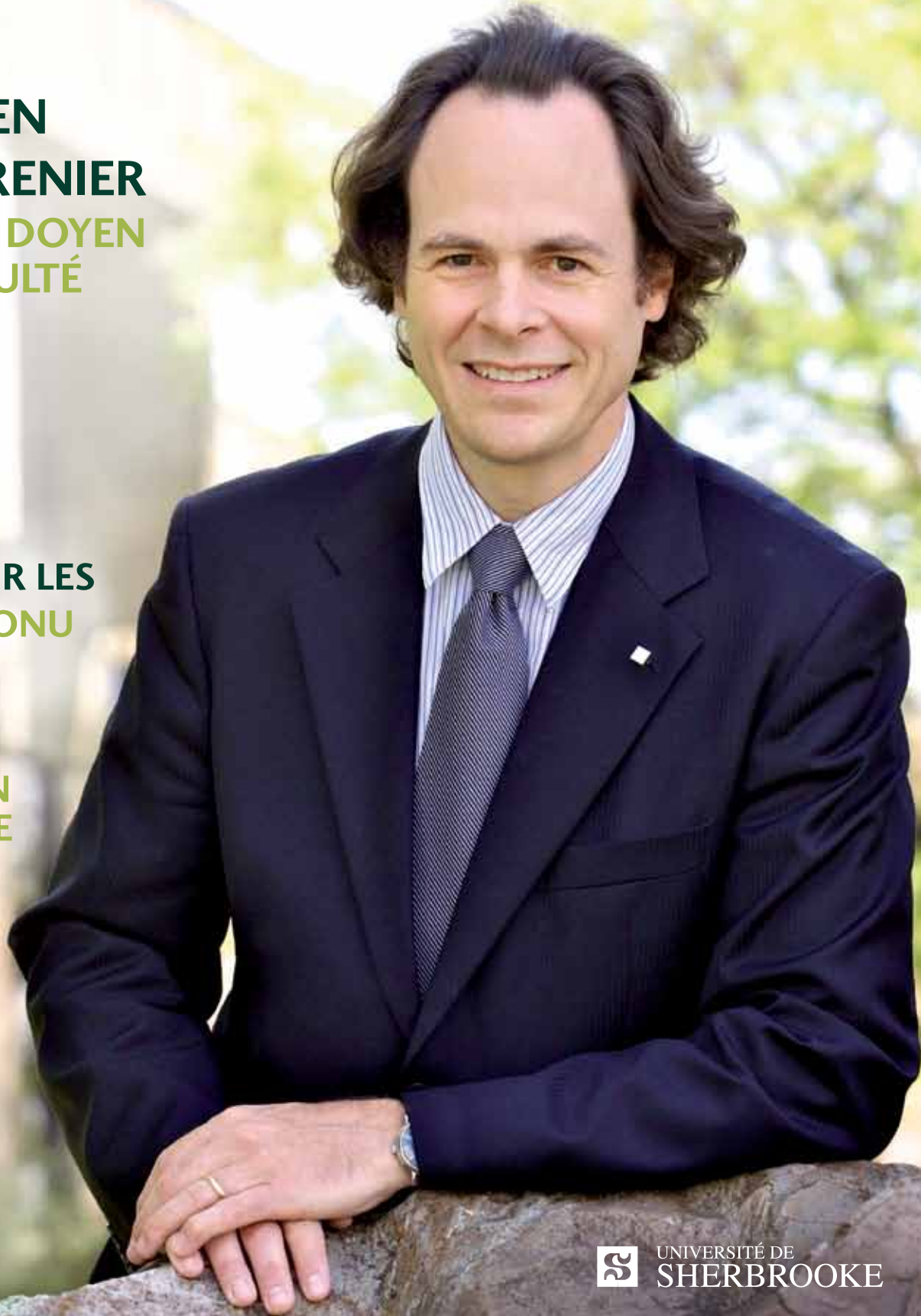
p. 5

REGARD SUR LES DÉFIS DE L'ONU

p. 8 à 10

ACCÉLÉRER LA GESTION D'INSTANCE

p. 25





Vol. 3, n° 2, automne 2011

SOMMAIRE

MOT DU DOYEN

3

BILLET

«Je me souviens...» par l'honorable Jacques Dufresne

4

SPÉCIAL NOUVELLE DIRECTION

- Sébastien Lebel-Grenier, doyen de la Faculté de droit
- Daniel Proulx, un homme de cœur et d'action

5-7

DOSSIER ACTUALITÉ

Regard sur les défis de l'ONU

8-10

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

11-14

MATIÈRE GRISE

- Un Code civil sous forme de livres : quel impact pour le droit privé ?
- Gouvernance environnementale et gouvernance en santé : de nombreux défis à relever

15-16

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

- Marie-Lucie Morin : de Sherbrooke... au monde entier
- Nos diplômés à l'international
- Émilie Fortin : passionnée du droit international

17-19

FOCUS ÉTUDIANT

Diminuer la violence envers les femmes

20

HOMMES ET FEMMES DE PASSION

Suzanne Philips-Nootens : les aventures d'une grande idéaliste

21

DOSSIER RECHERCHE

Quand les citoyens deviennent créateurs de droit

22-23

PARLONS PRATIQUE

- Projet pilote : accélérer la gestion d'instance
- Droit d'asile : la tradition humanitaire du Canada

24-25

ADDUS

Mot du président, Cocktail du printemps, photos de diplômés, Retrouvailles 2011

26-30

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

31

CRÉDITS

Coordination de la publication
Service des communications
Université de Sherbrooke

Rédactrice en chef
Stéphanie Raymond

Comité de rédaction
Diane Bergeron, André-Gilles Brodeur, Sébastien
Lancôt, Luce Laguë, Sébastien Lebel-Grenier,
Nicolas Ouimet, Josée Perreault, Daniel Proulx,
Anne-Marie Savard.

Collaborateurs
Josée Beaudoin, Diane Bergeron,
Anne-Catherine Bujold, André-Gilles Brodeur,
Claude Chicoine, Jacques Dufresne, Isabelle
Pauzé, Sylvie Pelletier, Marie-Christine Roy,
Antoinette Stuart.

Photo de la page couverture
Martin Blache


Photos
Martin Blache, Michel Caron, François Lafrance,
Michel Lalonde, Jocelyn Riendeau, Marylène
Saumier Demers et divers collaborateurs.

Conception graphique
Graphic-Art

Paroles de droit
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 9000 exemplaires

Pour abonnement gratuit ou
changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier le périodique : Paroles de droit)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca

 Imprimé sur du papier recyclé
30 % post-consommation

MOT DU DOYEN

Poursuivre une tradition d'innovation

Chers diplômés, chers étudiants, amis de la Faculté,

C'est avec émotion que je m'adresse à vous pour la première fois comme doyen dans *Paroles de droit*.

Je tiens premièrement à remercier l'ensemble de la communauté facultaire de m'avoir accordé sa confiance. C'est un honneur que j'accepte avec humilité, et c'est avec dévouement que je compte m'acquitter du mandat qui m'a été confié.

L'héritage du doyen Daniel Proulx

J'ai eu le plaisir, au cours des cinq dernières années, de servir sous la direction du doyen Daniel Proulx à titre de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures. C'est en travaillant en étroite collaboration avec lui que j'ai eu l'opportunité d'apprendre le métier de gestionnaire universitaire, ses exigences, sa complexité, mais aussi la grande satisfaction qu'il procure.

Au-delà de son indéniable talent d'administrateur, ce sont surtout les qualités humaines du doyen Daniel Proulx qui m'ont marqué et dont je compte m'inspirer dans mon nouveau mandat. Il a en effet su faire preuve d'une remarquable ouverture d'esprit doublé d'une volonté de reconnaître le talent et les réalisations des membres de la communauté facultaire. Favorisant l'écoute, la consultation et le consensus, il a su démontrer un grand leadership et prendre des décisions importantes en privilégiant toujours l'intérêt facultaire.

Un programme de développement facultaire ambitieux

J'arrive à la direction facultaire à un moment très favorable de son histoire. En plus d'offrir une formation à l'avant-garde de l'évolution du droit, elle peut compter sur un corps professoral réputé, inspiré et dynamique ainsi que sur une équipe de personnels professionnels et de soutien compétente et engagée. Comme preuve de sa vitalité : une popularité auprès des candidats aux études de droit qui ne se dément pas.

Mon programme de développement facultaire mise sur ce contexte exceptionnel pour amener la Faculté à affirmer plus encore son leadership. Reposant sur une gestion participative, ce programme comprend trois grands axes : le développement de formations intégrées baccalauréat-maîtrise, le développement de nos infrastruc-



tures et de notre rayonnement en recherche ainsi que la poursuite du rapprochement avec nos diplômés et la communauté juridique.

Le premier axe découle du constat que, de manière générale, le baccalauréat en droit tend à devenir une préparation insuffisante à la pratique juridique dans un monde marqué par une complexité croissante. Déjà fortement engagée dans l'intégration des études premier et deuxième cycle, je suis d'avis que notre Faculté est la mieux placée pour réussir ce virage.

En recherche, la Faculté affirme sa vigueur par un accroissement constant de sa production scientifique, comme en témoigne notre Carnet de la recherche (www.USherbrooke.ca/droit/carnet). Afin d'appuyer cet essor, je désire notamment mettre en place un centre de recherche qui favorisera la recherche collaborative, le développement de projets de recherche d'envergure et l'obtention de subventions majeures.

Enfin, sous ma gouverne, le rapprochement avec les anciens et la communauté juridique demeurera une priorité facultaire. Ce n'est qu'avec votre collaboration que nous pourrons réaliser des projets essentiels au développement de la Faculté, dont la rénovation de la bibliothèque de droit.

Je ne saurais conclure sans inviter chaleureusement nos diplômés des promotions se terminant par 1 ou 6 aux retrouvailles qui se tiendront à Sherbrooke ce 29 octobre (voir p. 30). C'est avec grand plaisir que je compte vous y retrouver pour partager la fierté que nous éprouvons envers notre Faculté.

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier

BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

Bien heureux de quitter le confort de huit années passées dans le même collège, je me retrouve, aux premiers jours de septembre 1969, sur le campus magnifiquement situé de l'Université de Sherbrooke, d'où l'on aperçoit au loin le mont Orford. L'endroit est enchanteur, mais la fébrilité des premiers jours dans un nouveau milieu de vie est palpable. Par bonheur, l'accueil est chaleureux.

Période singulièrement effervescente que la fin des années 60 et le début de la décennie suivante. La Faculté ne fait pas exception. Cela se traduit notamment par l'embauche d'un plus grand nombre de professeurs et la révision du programme de baccalauréat pour une meilleure distribution des cours obligatoires et optionnels.

C'est aussi la construction d'un nouvel immeuble. En effet, au cours de ma troisième année (1971-1972), la Faculté emménage dans le pavillon Albert-Leblanc, beaucoup plus spacieux et fonctionnel. On y trouve, entre autres, un centre judiciaire, initiative particulièrement innovatrice pour l'époque, possédant toutes les caractéristiques d'une salle d'audience. Ce centre sert tout autant à des procès simulés qu'à l'audition de causes réelles, exposant les étudiants à la pratique du droit.

La Faculté réunit alors en un amalgame particulièrement réussi des professeurs de carrière, des professeurs invités - d'ici comme d'ailleurs - et des praticiens. À ce jour, je demeure convaincu que, n'eût été de la qualité de la formation reçue, mon parcours professionnel n'aurait pas été le même.

La Faculté a toujours eu ce souci de prodiguer un enseignement de qualité tout en mariant parfaitement la théorie et la pratique. L'une de ses forces tenait déjà à cette époque à l'excellence de son corps professoral et à l'ouverture d'esprit de sa direction. Ce bouillonnement du début des années 70 ne s'est pas démenti depuis. La Faculté continue de se démarquer par le calibre et la diversité de ses programmes d'études. À titre indicatif, il suffit d'évoquer le régime coopératif au niveau du baccalauréat en droit, la maîtrise en prévention et règlement des différends et la maîtrise en droit et politiques de la santé qu'offre la Faculté depuis près de 30 ans et qui a permis la création plus récemment de la Chaire de droit et gouvernance de la santé.

L'un des héritages que je conserve précieusement de mes années universitaires tient aussi aux amitiés durables que j'y ai tissées. Trois années d'études universitaires de premier cycle m'auront permis de nouer des liens dont certains perdurent jusqu'à ce jour.

Profanes nous étions à notre arrivée à la Faculté, juristes nous étions devenus trois ans plus tard, à la fin de notre baccalauréat. Ce passage de profane à juriste repose pour l'essentiel sur deux piliers de l'enseignement du droit chers à notre *alma mater* : l'apprentissage des connaissances de base en droit et le développement d'une méthode d'analyse. L'accent était mis sur l'esprit du droit davantage que sur sa lettre. La force du raisonnement juridique était privilégiée. Il importait moins de connaître la réponse sur le champ que de savoir où la trouver.

Bref passage, somme toute, mais ô combien déterminant.



De 1974 à 1998, Jacques Dufresne a exercé dans divers domaines du droit au sein des cabinets Blanshay & Blanshay, puis Corbeil, Groleau & Dufresne et enfin Ogilvy, Renault. Il a également présidé l'Association canadienne des avocats en transport en 1984 ainsi que le Comité sur les tribunaux administratifs du Barreau de Montréal en 1993-1994. En 1998, il est nommé juge à la Cour supérieure du Québec, puis, en 2005, juge à la Cour d'appel du Québec. De 2003 à 2005, il a fait partie du corps professoral des séminaires organisés pour les juges nouvellement nommés par l'Institut canadien d'administration de la justice et de l'Institut national de la magistrature.

Jacques Dufresne (LL.L., 1972)
Juge à la Cour d'appel du Québec



Le vice-doyen à l'enseignement Arthur Oulaï, le doyen Sébastien Lebel-Grenier, la secrétaire de faculté Éliane-Marie Gaulin et le vice-doyen à la recherche Mathieu Devinat.

SÉBASTIEN LABEL-GRENIER DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

Par Stéphanie Raymond

Une nouvelle page d'histoire se tourne : le professeur Sébastien Lebel-Grenier a été nommé doyen de la Faculté de droit le 30 mai dernier. Il succède au professeur Daniel Proulx, qui a rempli cette fonction pendant sept ans.

Le mandat de professeur Lebel-Grenier a débuté officiellement le 1^{er} juillet 2011. Le nouveau doyen entend exercer un mode de gestion participative qui prendra appui sur la concertation du corps professoral, des chargés de cours, des professionnels, du personnel de soutien et des étudiants.

Ses principaux objectifs dans le cadre de son mandat sont le développement des formations intégrées baccalauréat-maîtrise, le déploiement de structures de recherche de haut niveau à la Faculté, ainsi que la poursuite des efforts de rapprochement avec les diplômés et la communauté juridique.

Membre actif de la Faculté de droit depuis 2001

Sébastien Lebel-Grenier n'en est pas à ses premières armes à la Faculté. Professeur de droit à l'UdeS depuis 2001, il a occupé le poste de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de 2006 à juin 2011 et fut responsable pendant cette période des relations internationales de la Faculté.

Il a fondé le groupe interdisciplinaire de recherche SoDRUS (Société, Droit et Religion de l'Université de Sherbrooke), qu'il dirige depuis 2006. Il a lancé en 2003 les programmes de common law et droit transnational, dont il a assumé la direction jusqu'en 2010. Il a également présidé le comité institutionnel d'éthique de la recherche avec les êtres humains de 2008 à 2009.

Sébastien Lebel-Grenier a aussi été professeur invité à l'Université Montpellier 1, à l'Université Lyon 2 et à l'Université Toulouse 1. Il intervient fréquemment à titre d'expert dans les grands médias canadiens et québécois.

Nouveaux vice-doyens

Le nouveau vice-doyen à la recherche est le professeur Mathieu Devinat. Il est responsable de la recherche, des programmes de cycles supérieurs de type recherche ainsi que de la formation continue. Professeur à la Faculté depuis 2005, Mathieu Devinat a été président et fondateur de l'Association pour la formation doctorale en cotutelle France Québec, créée en 2005. Il a participé à l'organisation de nombreux événements

dans les domaines du droit privé, du droit comparé, de la jurilinguistique et de la méthodologie juridique. Il est membre du comité de rédaction du *Dictionnaire de droit privé/Private Law Dictionary* depuis 2002 et il préside le comité national canadien de l'Association internationale de méthodologie juridique (AIMJ).

Le professeur Arthur Oulaï assurera quant à lui les fonctions de vice-doyen à l'enseignement. Il sera responsable des programmes de 1^{er} cycle ainsi que des programmes de 2^e cycle de type cours. Professeur à la Faculté depuis 2008, il est spécialisé en droit de l'entreprise, en droit du commerce électronique et en droit international économique. Le professeur Oulaï est membre du Centre d'études en droit économique de la Faculté de droit de l'Université Laval.

M^{re} Éliane-Marie Gaulin devient secrétaire de Faculté. Cette fonction s'ajoute à celle de directrice des affaires étudiantes, qu'elle assumait déjà. À l'emploi de la Faculté depuis plus de dix ans, M^{re} Gaulin a toujours entretenu une relation de grande proximité avec les étudiants, aussi bien comme enseignante que comme coordonnatrice des activités de recherche et de communication au 1^{er} cycle, fonction qu'elle occupait antérieurement.

DANIEL PROULX

UN HOMME DE CŒUR ET D'ACTION

En juin 2011 prenait fin le mandat du professeur Daniel Proulx à titre de doyen de la Faculté. Après sept années de loyaux services, il délaisse la gestion pour retourner à ses premières amours : l'enseignement et la recherche. *Paroles de droit* a recueilli quelques témoignages de son passage au décanat de la Faculté. Inspirant!

Homme de cœur et d'action, Daniel Proulx s'est employé à encourager la philanthropie en tissant des liens étroits avec ses diplômés et à promouvoir la Faculté au sein des milieux professionnels. Le déploiement de la Faculté à l'international constitue également un vibrant témoignage de ses accomplissements.

Linda Bellalite, doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines

En tant que professeure et responsable de programme, j'ai eu la chance de pouvoir essayer de nouvelles approches grâce à l'ouverture de M. Proulx et de son équipe. Tous se sont toujours montrés enthousiastes envers mes initiatives et m'ont apporté beaucoup de soutien dans mes projets.

Louise Bernier, professeure responsable du bac-maîtrise en droit et sciences de la vie

Je veux saluer Daniel Proulx pour avoir grandement contribué au resserrement des liens entre la Faculté, ses diplômés et l'ADDUS. Il a donné une plus grande visibilité à notre association et l'a impliquée dans plusieurs événements facultaires. Il a également été présent à toutes les Retrouvailles et à tous les événements du printemps organisés pour les diplômés. Comme il est maintenant en période de ressourcement, je lui dis la même chose que mes grands-parents me lançaient à chaque premier de l'an : « Bien du succès dans tes études ! ».

André-Gilles Brodeur, président de l'ADDUS (Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke)

Si le passage au décanat est un exercice exigeant, Daniel peut se vanter d'avoir pu créer un climat de travail propice aux échanges et à l'épanouissement de ses collègues.

Mathieu Devinat, professeur et vice-doyen à la recherche

Que dire de notre auguste doyen Daniel Proulx, Qu'il fut pour notre *alma mater* un Maître atout !

Gérard Dugré, juge à la Cour supérieure du Québec

J'ai apprécié l'ouverture, l'authenticité et l'accessibilité du doyen Daniel Proulx dès son arrivée parmi nous. Avec le temps, j'ai découvert un homme rigoureux, d'une grande intelligence, novateur, tout entier investi envers sa Faculté, mais surtout un être profondément humain, sensible, respectueux et à l'écoute des autres. Au-delà des grandes et nombreuses réalisations accomplies sous son décanat, son passage à la Faculté aura été marqué par son engagement et ses qualités humaines incomparables.

Éliane-Marie Gaulin, directrice des affaires étudiantes et secrétaire de faculté

Au moment de sa nomination à la barre de la Faculté de droit, Daniel Proulx avait établi une réputation de grand chercheur et de professeur doué. Au cours de son mandat, il s'est révélé aussi « diplomate universitaire ». Son savoir-vivre, son sens commun, sa capacité à promouvoir sa

faculté dans le respect des autres et son élégance de langage ont souvent projeté Sherbrooke à l'avant-scène. Bravo monsieur l'ambassadeur Proulx !

Nicholas Kasirer, doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill de 2003 à 2009

Véritable personne d'équipe, Daniel travaille toujours dans la bonne humeur, peu importe la difficulté du dossier. Il sait attribuer à chacun le mérite qui lui revient et fournit un excellent appui à ses collaborateurs. Je lui suis particulièrement reconnaissante pour l'excellent repositionnement du notariat à la Faculté.

Lucie Laflamme, vice-rectrice aux études, membre de l'équipe de direction de la Faculté de 2004 à 2008

Le doyen Proulx est arrivé à la Faculté avec un regard neuf, une vaste expérience universitaire et une grande volonté de poursuivre et d'accélérer le déploiement de la Faculté. Il a su réaliser un renouvellement sans précédent du corps professoral tout en préservant l'équilibre budgétaire. Il nous lègue une faculté à l'avant-garde de l'évolution du droit, résolument ouverte à l'interdisciplinarité et fortement déployée à l'international. Merci Daniel !

Sébastien Lebel-Grenier, doyen et membre de l'équipe de direction depuis 2006



Daniel Proulx a toujours été très dévoué envers les étudiants. Sa ténacité et son dynamisme lui ont permis de réaliser de grands projets et d'atteindre ses objectifs avec brio.

Denis Marsolais, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Québec

J'ai côtoyé Daniel Proulx alors qu'il agissait à titre de président du Conseil des doyens des facultés de droit du Québec. J'ai pu apprécier son dynamisme, sa détermination et ses qualités de négociateur. Il a mené à terme des dossiers complexes, et ce, au bénéfice de l'ensemble des facultés. Il a toute ma gratitude.

Sylvio Normand, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval

Je retiendrai de Daniel son dévouement et son attachement pour la Faculté. Il avait à cœur l'avenir de la Faculté et son rayonnement. Il a pris soin d'honorer plusieurs personnes qui ont contribué à ce qu'est la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Denise Pratte, professeure et membre de l'équipe de direction en 2010-2011

Le doyen Proulx a donné une place importante aux jeunes professeurs à la Faculté. Lui et son équipe ont contribué au développement national et international de la Faculté en soutenant les professeurs dans leurs projets, même les plus ambitieux.

Catherine Régis, professeure et directrice des programmes de droit et politiques de la santé

Le doyen Proulx est un homme de vision et d'action qui a soutenu énergiquement les créneaux stratégiques qui permettent à la Faculté de se démarquer sur le plan canadien et international. Il a ainsi été un acteur-clé du rayonnement croissant et de la réputation d'excellence de la Faculté de droit.

Jean-François Roberge, professeur et directeur des programmes de prévention et règlement des différends

J'ai beaucoup apprécié la capacité de Daniel d'être, à la fois, le défenseur de la tradition et des valeurs fondamentales et le porteur d'un vent de changement et d'ouverture aux idées nouvelles. Pour moi, cette polyvalence est fondamentale : protéger et progresser sont deux aspects indissociables de la bonne gestion.

Luca Samoisette, rectrice de l'Université de Sherbrooke

Parmi les atouts de Daniel Proulx, je retiens particulièrement l'enthousiasme, la proximité avec les étudiants et le dévouement.

Alex Tremblay, président de l'Association générale des étudiants en droit en 2009-2010

Sa rigueur a été inspirante pour moi, en tant que jeune doyenne. Il manie la langue française avec une grande rigueur et une subtilité qui suscite toute mon admiration.

Francine Turmel, doyenne de la Faculté d'administration

La fonction de doyen exige un don de soi absolument extraordinaire. Daniel a su s'investir avec passion, détermination, beaucoup de flair et une générosité qui ne s'est jamais démentie. Les réalisations qu'il a accomplies ont indéniablement contribué à positionner la Faculté de façon très avantageuse, tant en enseignement qu'en recherche.

Nathalie Vézina, professeure

Le doyen Proulx a démontré qu'il avait à cœur la condition étudiante. La modernisation du local étudiant, parmi d'autres initiatives, en témoigne.

Raphaël Viens-Côté, président de l'Association générale des étudiants en droit en 2010-2011



REGARD SUR LES DÉFIS DE L'ONU

« LE DROIT INTERNATIONAL EST TOUJOURS À LA LIMITE DE LA LÉGITIMITÉ »

Par Stéphanie Raymond

L'Organisation des Nations Unies (ONU) fait partie du portrait de la société internationale depuis 1945. Tour à tour louangée et critiquée, elle tente de s'adapter aux défis d'aujourd'hui : défis internes liés à sa structure et défis externes liés à la paix et au développement. Le diplomate et professeur de droit international **Hervé Cassan** expose son point de vue sur ces questions, lui qui a été conseiller politique des Secrétaires généraux Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan et ambassadeur auprès des Nations Unies jusqu'en 2007.

HERVÉ CASSAN

Hervé Cassan est professeur de droit international à la Faculté de droit depuis 2010. Il a été professeur et chef de département à l'Université Paris-Descartes, ainsi que professeur invité à l'Académie de droit international (La Haye), à l'Institut de Hautes études internationales (Genève) et à la *Louisiana State University*. Il est l'auteur de l'ouvrage « Droit international du développement » publié aux éditions Dalloz. En tant que diplomate, il a été conseiller politique du Secrétaire général des Nations Unies à New York (Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan), conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie et ambassadeur auprès des Nations Unies à Genève et à New York. Il est aussi avocat et consultant international.

Paroles de droit : L'ONU, on l'aime et on la critique beaucoup à la fois. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Hervé Cassan : L'ONU cristallise toutes les espérances des peuples : la paix, le développement, les droits fondamentaux, la démocratie... Il est donc assez naturel que, tout à la fois, elle séduise et elle déçoive.

Mais il y a plus que cela. Les États membres du Conseil de sécurité de l'ONU instrumentalisent celle-ci en permanence. Ils revendiquent volontiers pour eux-mêmes les succès diplomatiques de l'Organisation. Par contre, ils sont les premiers à fustiger son impuissance pour masquer leurs propres échecs, leurs égoïsmes ou leurs lâchetés, bref, pour faire oublier que l'ONU, c'est eux.

L'ONU est le reflet impitoyable de la diplomatie des États-membres, et singulièrement des plus puissants d'entre eux. Mais, lorsqu'on n'accepte pas son image, la tentation est grande d'accuser le miroir. Dans ces cas là, c'est le Secrétaire général des Nations Unies qui sert de bouc émissaire.

PdeD : Le Secrétaire général de l'ONU n'a donc pas de pouvoir réel ?

H.C. : Au sens juridique, il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Sa fonction principale est d'incarner l'intérêt général de la Communauté internationale au plus haut niveau. L'important est donc son autorité morale et sa capacité d'exercer une diplomatie d'influence pour prévenir les conflits. Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan, avec lesquels j'ai travaillé étroitement, faisaient tous deux preuve d'un véritable magistère. Ils ont réussi à amener le Conseil de sécurité à se pencher sur certains conflits n'intéressant absolument pas les superpuissances au départ, par exemple au Congo, au Libéria, au Sierra Leone ou au Soudan.

PdeD : Parlez-nous du Conseil de sécurité. Comment ses 15 membres pourraient-ils représenter les intérêts des 192 pays membres de l'Assemblée générale de l'ONU ?

H.C. : La fonction de représentation relève de l'Assemblée générale qui adopte des recommandations selon le principe « un État, une voix ». Le Conseil de sécurité est, au contraire, la

traduction institutionnelle des rapports de forces de la société internationale. Il ne reflète donc pas la volonté générale, mais témoigne d'une « responsabilité principale » des plus puissants sur les affaires du monde. Autrement dit, le Conseil de sécurité procède d'une conception réaliste mais absolument pas d'une logique démocratique. Cela lui donne de l'efficacité, mais crée aussi des inégalités de traitement. On sanctionne, par exemple, certains petits États qui envahissent leur voisin. Par contre, lorsque la Chine agit comme elle le fait au Tibet, ou la Russie en Tchétchénie, le Conseil de sécurité détourne le regard. Le droit international est toujours à la limite de la légitimité.

PdeD : Ne pourrait-on pas ajouter de membres au Conseil de sécurité ?

H.C. : On sait que la composition du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni) traduit une représentation obsolète du monde, celle de 1945. Et un consensus existe sur la nécessité d'élargir le Conseil de sécurité. Mais la réforme bute sur le choix des nouveaux membres. En Amérique latine, le Brésil ou le Mexique ? En Afrique, l'Égypte ou l'Afrique du Sud ? Croyez-vous que le Pakistan accepterait que l'Asie soit représentée par l'Inde ? Et demandez à la France ou à la Grande-Bretagne de céder leur siège au profit de l'Europe... Non, la réforme n'est pas pour demain.

PdeD : On reproche parfois à l'ONU son inaction, en raison notamment de sa lourde bureaucratie...

H.C. : En fait, le Conseil de sécurité est beaucoup plus réactif qu'auparavant en matière de conflits. Cela notamment grâce au regard de l'opinion publique. Voyez la façon dont la communauté internationale a réagi en mars dernier à l'encontre de la Libye, même si la Chine et la Russie n'étaient pas enthousiastes à l'idée d'intervenir : le poids de l'opinion



publique a été tel qu'elles n'ont pas osé exercer leur droit de veto.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité est beaucoup plus actif depuis la fin de la guerre froide en 1991. Car pendant la Guerre froide, tous les conflits concernaient indirectement les États-Unis ou l'URSS, qui exerçaient alternativement leur droit de veto.

Quant au reproche récurrent de son énorme bureaucratie, cela n'est pas vrai. Le budget de gestion de l'ONU est de 5,2 milliards \$. C'est le budget des pompiers de la ville de New York, alors qu'elle a pour vocation d'éteindre tous les incendies de la planète.

PdeD : Quels sont les enjeux actuels de l'ONU par rapport aux conflits actuels ?

H.C. : Il y a eu, ces dernières années, une évolution considérable. À l'origine, il s'agissait, pour l'ONU, de condamner la guerre et de sanctionner le recours à la force. Dans un second temps, elle a inventé le concept de « maintien de la paix » et les Casques bleus. Aujourd'hui, elle s'investit dans la reconstruction de la paix après les conflits.

Cette reconstruction a des dimensions politiques. Car il faut contribuer à l'instauration de l'État de droit. Elle a des dimensions économiques. Car il n'y a pas de paix sans développement. Elle a des dimensions juridiques et morales. Car la paix durable a besoin tout à la fois de châtier les criminels de guerre et de promouvoir la réconciliation nationale.

J'ai eu la chance, pendant presque dix ans, de faire avancer ces thèmes à l'ONU, notamment avec Boutros-Ghali à travers la rédaction de son Agenda pour la paix, de son Agenda pour le développement et de son Agenda pour la démocratisation.

Kofi Annan et Ban-Ki Moon ont repris et amplifié ces idées. Et ils ont, à maintes occasions, souligné l'intérêt de former, dans cette perspective, des Experts pour la paix.

L'Université de Sherbrooke, à travers son programme de « Prévention et règlement des différends » (PRD) est certainement l'une des mieux placées dans ce domaine. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle j'ai désiré venir enseigner ici.

PdeD : Lors de la création de l'ONU après la Seconde Guerre Mondiale, on disait « plus jamais la guerre ». Or, si elles ont changé de nature, les guerres existent toujours.

H.C. : Il faut inscrire cette réflexion dans une perspective historique. Depuis la nuit des temps, la guerre est le mode naturel des États pour régler un différend. Le recours à la force armée n'est véritablement interdit que depuis 1945 par l'article 2, paragraphe 4 de la Charte de l'ONU. Cela est relativement récent au regard de l'histoire de l'humanité. Il est donc normal qu'il existe toujours une tension entre la logique du droit international de préserver la paix et la volonté des États de conserver la compétence de recourir à la force.

PdeD : En terminant, parlez-nous de moments forts que vous avez vécus auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

H.C. : On ne vivait qu'une succession de moments forts, 24 heures sur 24. Des joies, des peines. Mais je me rappelle particulièrement l'immense tristesse de Boutros-Ghali au moment du génocide du Rwanda. Il avait fait le maximum



pour essayer de convaincre les grandes puissances d'intervenir à temps et il a échoué. Il a endossé cette responsabilité de manière très sacrificielle.

D'autant que Boutros-Ghali a été l'un des instigateurs de la diplomatie préventive. Mais il disait toujours que, dans ce domaine, il n'y a que des coups à prendre. Car si vous alertez les membres du Conseil de sécurité et que l'action préventive réussit, les États disent : « Vous nous avez inquiétés pour rien ». Tandis que si elle échoue, ils en déduisent : « Elle ne sert à rien, votre diplomatie préventive ».

La vie d'un Secrétaire général est donc assez tragique. Mais elle peut être une source d'espoir pour la condition humaine. C'est la volonté d'un homme qui, au nom de principes supérieurs, essaie d'enrayer le cours funeste de l'histoire. Cela parle à qui croit au droit international. Et j'y crois plus que jamais!



SAVIEZ-VOUS QUE ?

En quelques années, la Faculté de droit de l'UdeS est devenue une faculté d'envergure internationale. Voyez plutôt...

Professeurs en droit international

La Faculté est fière de compter pas moins de cinq professeurs spécialisés en droit international. Il s'agit de Hervé Cassan, Catherine Choquette, Geneviève Dufour, Pierre-François Mercure et Arthur Oulaï.

Cours de droit international

Outre les cours de droit international public et privé, la Faculté offre tout un arsenal de cours en droit international : relations économiques internationales, droit international de la santé, droit international du développement, droit international de l'environnement, droit des organisations internationales, et biotechnologies et droit international.

La prévention et le règlement des différends internationaux

Avec la venue du professeur Cassan, la Faculté a ajouté aux programmes de prévention et règlement des différends une concentration en prévention des différends internationaux.

Échanges étudiants

En 2011-2012, 30 étudiants de 1^{er} cycle effectueront une session d'études à l'étranger et 20 étudiants étrangers viendront à la Faculté. Aux cycles supérieurs, environ 10 étudiants par an font une ou deux sessions d'études à l'étranger et la Faculté accueille trois étudiants étrangers chaque été.

Double diplomation

Les étudiants de la maîtrise en common law et droit transnational peuvent obtenir un double diplôme en étudiant en partie à l'Université Lumière Lyon 2 ou à l'Université Montpellier 1, en France. De même pour les étudiants de la maîtrise en droit et politiques de la santé, à Montpellier 1.

Stages internationaux

La maîtrise de common law et droit transnational offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un stage au sein de l'Organisation internationale du travail ou du Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU à Genève, ou encore auprès d'autres organismes internationaux non liés à la Faculté par une entente formelle.



Denis Paré



Robert Normand



André Martel

GALA DU RAYONNEMENT DES DIPLÔMÉS DE L'UDES DENIS PARÉ, ANDRÉ MARTEL ET ROBERT NORMAND REÇOIVENT LES GRANDS HONNEURS

Par Josée Beaudoin et Stéphanie Raymond

Le Gala du rayonnement de l'Université de Sherbrooke honore chaque année 13 diplômés qui contribuent au rayonnement de leur *alma mater* de par leurs actions et leur personnalité exceptionnelles. Cette année, pas moins de trois diplômés de droit ont ainsi été honorés. M^e **Denis Paré** (1976, 1977) a reçu le prestigieux titre de grand ambassadeur, **André Martel** (1972) celui d'ambassadeur développement durable et **Robert Normand** (1960) celui d'ambassadeur pour la Faculté de droit.

Denis Paré, grand ambassadeur

En 1977, Denis Paré fondait le cabinet Paré Tanguay. Il a été chargé de cours à la Faculté de droit de 1994 à 2005. Il s'est également engagé au sein du conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec durant six ans. Bien que son parcours l'ait amené à relever plusieurs défis dans divers domaines, celui qui se dit notaire dans l'âme n'a jamais songé à abandonner sa pratique.

Au nombre de ses grandes fiertés professionnelles, il y a celle d'avoir fondé en 1978 la Caisse populaire de Fleurimont. C'était le début d'une longue coopération entre Denis Paré et le Mouvement Desjardins. En avril 2009, il a été élu vice-président du conseil d'administration de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, lui qui était déjà président du Conseil régional des Caisses Desjardins des Cantons-de-l'Est depuis 2001.

L'engagement bénévole est une seconde nature chez lui. Déjà à 15 ans, il fondait les Loisirs Jeunesse de Fleurimont. Dévoué au CHUS depuis plus de 20 ans, il a notamment présidé le conseil d'administration de sa Fondation de 1994 à 1997. Actuellement, il fait partie du comité exécutif des Jeux du Canada qui se tiendront à Sherbrooke en 2013. Comment arrive-t-il à mener toutes ces activités avec autant de succès ? Toujours humble, Denis Paré répond simplement : « Parce que j'aime ça ! ».

Robert Normand, ambassadeur pour la Faculté de droit

Dès son plus jeune âge, Robert Normand s'est intéressé à toutes sortes d'activités parascolaires lui permettant de communiquer avec son entourage. Lors de ses études en droit, il a assuré la vice-

présidence de l'Association étudiante de la Faculté. En 2009, Robert Normand a été reconnu comme un bâtisseur de la Révolution tranquille et nommé Officier de l'Ordre national du Québec. Bourreau de travail, il a été, fait exceptionnel, sous-ministre pendant 18 ans, oeuvrant auprès de sept premiers ministres de trois partis politiques. Fêru d'actualité et curieux de tout, il a également présidé les destinées du journal *Le Soleil* pendant cinq ans et celles de Télé-Québec durant trois ans.

André Martel, ambassadeur développement durable

Consultant en environnement depuis 2007, André Martel a assuré durant 18 ans la présidence et la direction générale de Collecte sélective Québec, un organisme privé qui vise à promouvoir l'implantation de la collecte sélective en aidant financièrement les municipalités. Croyant fermement à la responsabilité élargie des entreprises, il fut l'instigateur de la mise en application du principe pollueur-payeur au Québec. Dans le cadre d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, il a été introduit en 2008 au Cercle des Phénix qui regroupe des personnalités québécoises reconnues pour leur contribution personnelle remarquable à la cause de l'environnement.

INAUGURATION DE TROIS NOUVELLES GALERIES DE PHOTOS

DOYENS, PROFESSEURS ÉMÉRITES ET AMBASSADEURS DE LA FACULTÉ À L'HONNEUR

Par Stéphanie Raymond

La Faculté de droit a paré ses murs de trois galeries de photos en 2011 : une galerie des doyens revampée, une galerie des professeurs émérites, ainsi qu'une galerie des diplômés ayant reçu le titre d'ambassadeur lors du Gala du rayonnement de l'Université de Sherbrooke.



Les professeurs émérites Jacques Auger, Camille Charron, Pierre Patenaude, Marcel Guy, Pierre Blache et Jean-Guy Bergeron.



Le doyen sortant Daniel Proulx, les ambassadeurs Robert Normand et Denis Paré, la rectrice Luce Samoisette, et les ambassadeurs André Martel, Michel Coutu et Bernard Colas.



Galerie des professeurs émérites

Si la Faculté de droit est relativement jeune du haut de ses 57 ans, elle a parcouru un chemin immense depuis ses débuts grâce à des professeurs engagés et visionnaires. Ce sont ces pionniers que la Faculté a voulu remercier en inaugurant la Galerie des professeurs émérites le 13 avril dernier. Y sont représentés : Jacques Auger, Jean-Guy Bergeron, Pierre Blache, Camille Charron, Marcel Guy et Pierre Patenaude.

« Ce titre d'exception est conféré à des professeurs retraités qui ont eu une carrière remarquable, c'est-à-dire qui se sont distingués par leur contribution exceptionnelle et soutenue au progrès de l'Université, et ce dans les diverses facettes de la fonction professorale, à savoir l'enseignement, la recherche et le service public », a indiqué le doyen sortant Daniel Proulx.

Galerie des ambassadeurs et ambassadrices

La Galerie du rayonnement des ambassadrices et ambassadeurs a été dévoilée le 28 avril dernier. Elle présente non moins de 21 diplômés qui, par leur audace, leur ouverture et leur dynamisme, rayonnent dans leur champ d'action respectif et dans la société en général. Ces diplômés ont reçu le titre d'ambassadeurs dans le cadre du Gala annuel du rayonnement de l'UdeS.

Y sont représentés, en ordre de réception du titre d'ambassadeur ou de grand ambassadeur de 1996 à 2011 : Raymond Royer (1966), Albert Gobeil (1957), Pierre C. Fournier (1960), Diane Lemieux (1983), P. André Gervais (1957), Marie-Lucie Morin (1979), Hélène Poulin (1980), Yves Lafontaine (1962), Bernard Colas (1982), Hélène Larivée (1988), Jean Charest (1980) (grand ambassadeur), Michel Coutu (1980), Jacques Lemay (1967), Louis Dionne (1982), Jacques Dufresne (1972), Gabrielle Marceau (1982), P. Mario Charpentier (1985), Jocelyn Poirier (1987), Denis Paré (1976, 1977) (grand ambassadeur), Robert Normand (1960) et André Martel (1972).

Galerie des doyens

La galerie des doyens existait déjà mais a été revampée et remise à l'honneur le 13 avril. Elle représente les 12 doyens de la Faculté de droit qui, depuis 1954, ont bâti avec vision et audace une faculté qui se démarque aujourd'hui par un excellent équilibre théorie-pratique, sa dimension humaine et son sens de l'innovation. Ces doyens sont : Albert Leblanc, Richard Crépeau, Marcel Guy, Jean Melanson, Jacques J. Anctil, Jean-Marie Lavoie, Pierre Blache, Normand Ratti, Jean-Guy Bergeron, Louis Marquis, Daniel Proulx et Sébastien Lebel-Grenier.

LA FACULTÉ DE DROIT SE SOUVIENT...

Par Stéphanie Raymond

40 ANS POUR LA REVUE DE DROIT

« Pour savoir qui on est et où on va, il faut savoir d'où on vient. » C'est ainsi que le doyen sortant Daniel Proulx a inauguré la célébration des 40 ans de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS) ainsi que le 30^e anniversaire des Éditions RDUS le 13 avril dernier.

Depuis 40 ans, la Revue de droit de l'UdeS publie des articles de doctrine de professeurs de droit d'ici et d'ailleurs. Elle est ainsi « le creuset de la recherche en droit à Sherbrooke ainsi qu'un acteur important au niveau national, a affirmé le professeur David Gilles, directeur de la RDUS. Elle a appuyé l'éclosion de nombreux talents et a contribué à l'affirmation d'expertises consacrées ».

Ses articles ont contribué à l'évolution du droit, ainsi que l'a démontré l'honorable Michèle Rivet, juge et professeure associée à la Faculté, dans sa conférence « L'influence de la doctrine sur la réflexion des juges, ou comment la Cour suprême en arrive même à changer d'idée ». L'honorable juge Rivet a expliqué le rôle majeur de la doctrine dans le processus décisionnel des juges. En effet, les réflexions que suscite la doctrine sont un maillon indispensable dans le processus menant à l'évolution du droit.



P^r David Gilles, directeur de la RDUS, et l'honorable Michèle Rivet, juge à la retraite et professeure associée.

LANCEMENT DU CATALOGUE DES ŒUVRES D'ART DE LA FACULTÉ DE DROIT

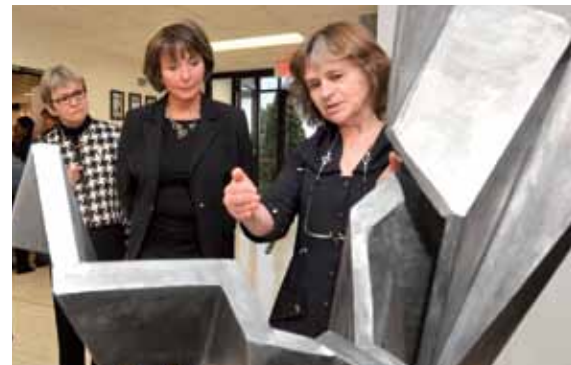
La Faculté est trop jeune pour ressembler à un musée d'histoire, mais elle témoigne avec fierté de son jeune passé en affichant quelque 200 œuvres d'art contemporain. Certaines ont marqué l'imaginaire de nos étudiants, complices silencieuses de leurs efforts de concentration en cours d'examens, spectatrices de leurs envolées oratoires pendant les concours de plaidoirie et source d'inspiration... ou de distraction ! lors des longs travaux à la bibliothèque.

Ces œuvres ont été récemment identifiées (titre, année et auteur), et il est désormais possible d'en apprendre davantage sur une douzaine d'entre elles grâce au Catalogue des œuvres d'art de la Faculté de droit. Ce document de 40 pages explique l'œuvre et son contexte, en plus de nous en apprendre sur son auteur. Il est également possible de faire une visite style « musée » grâce à un circuit explicatif de 13 œuvres présenté dans un deuxième document, « L'art en parcours ».

« Tout a commencé en 1978, avec l'initiative du doyen Jean Melanson, par l'achat d'œuvres d'art destinées à la Faculté de droit, a rappelé le doyen sortant Daniel Proulx. Pour lui, la présence de l'art contemporain était essentielle à la mission universitaire et à la construction d'un espace susceptible de l'inspirer. Depuis lors, l'art contemporain fait partie

de la vie facultaire. Reprenant les mots de Marcel Proust : "Par l'art seulement nous pouvons sortir de nous, savoir ce que voit un autre de cet univers qui n'est pas le même que le nôtre... ". »

Le catalogue et le guide explicatif sont l'œuvre de Suzanne Pressé de la Galerie d'art du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.



Suzanne Pressé de la Galerie d'art du Centre culturel explique certaines œuvres de la Faculté présentées dans le document « L'Art en parcours ».

Vous êtes intéressé à recevoir le Catalogue des œuvres d'art de la Faculté de droit ? Nous pouvons vous le faire parvenir gratuitement. Contactez Annick Lachapelle : 819 821-8000, poste 63521 ou Annick.Lachapelle@USherbrooke.ca.

57 ANS APRÈS AVOIR PARTICIPÉ À LA CRÉATION DE LA FACULTÉ DE DROIT

LE BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS VERSE 50 000 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Par Catherine Labrecque



Daniel Proulx, doyen sortant de la Faculté, M^e Alain Heyne, bâtonnier sortant du Barreau de Saint-François, et M^e François Dubé, directeur général de La Fondation de l'UdeS.

En 1954, le Barreau de Saint-François contribuait activement à la mise sur pied de la Faculté de droit de l'UdeS. Aujourd'hui, il lui renouvelle son soutien en s'engageant à verser 50 000 \$ au projet de modernisation de la bibliothèque de droit, contribution exceptionnelle de la part d'un barreau de section.

Le doyen sortant de la Faculté, Daniel Proulx, a remercié chaleureusement le Barreau de Saint-François lors du don signé en avril dernier : « Je constate avec bonheur qu'il est encore au rendez-vous, 57 ans plus tard, pour soutenir la faculté dans le cadre du grand chantier de modernisation de sa bibliothèque qui bénéficiera tant aux étudiants qu'aux avocats en exercice de la région. Son don est un geste très généreux dont la Faculté se souviendra longtemps. Il constitue un formidable précédent qui confirme une longue tradition de partenariat entre la Faculté de droit et le Barreau de Saint-François ».

Le bâtonnier sortant du Barreau de Saint-François, Alain Heyne, a exprimé sa fierté de contribuer à la mise à niveau

d'un outil aussi essentiel pour la Faculté de droit que sa bibliothèque.

Relève juridique de premier plan

Ce don s'ajoute à ceux déjà reçus dans le cadre du grand chantier de modernisation de la bibliothèque de droit, pour lequel 3 M\$ sont requis. En rénovant sa bibliothèque, qui date de 1971, la Faculté souhaite continuer à remplir sa mission avec brio : celle de former une relève juridique de premier plan.

Le directeur général de La Fondation de l'UdeS, M^e François Dubé, se réjouit de ce geste d'une grande générosité : « J'espère que ce don incitera d'autres donateurs à contribuer concrètement à l'essor de leur Faculté et de leur Université en posant dès maintenant un geste philanthropique à la hauteur de leurs moyens ».

L'AGED verse 10 000 \$ pour rénover le salon étudiant

À l'événement sans précédent du don du Barreau de Saint-François à la Faculté de droit s'ajoute une autre première : le versement de 10 000 \$ de l'Association générale des étudiants de droit (AGED) à la Faculté de droit pour la rénovation du salon étudiant, L'EnDroit.

Le don, voté par l'Assemblée générale de l'AGED en mai dernier, a été puisé à même le fonds de l'Association, constitué des cotisations des étudiants de la Faculté.

« La Faculté de droit se réjouit de ce geste de grande générosité de la part de ses étudiants, a indiqué le doyen sortant Daniel Proulx. Cela leur sera rendu puisqu'ils pourront profiter sous peu d'un local plus spacieux, plus convivial et mieux adapté à leurs besoins. Nous espérons pouvoir compter encore sur la générosité de l'AGED dans l'avenir, pour atteindre notre objectif de recueillir 50 000 \$ à raison de 10 000 \$ pendant cinq ans pour la rénovation de la bibliothèque. »

COLLOQUE DE LA SECTION
DE DROIT PRIVÉ

UN CODE CIVIL SOUS FORME DE LIVRES : QUEL IMPACT SUR LE DROIT PRIVÉ?

Le colloque « Les livres du *Code civil du Québec* » a réuni plus d'une soixantaine de juristes les 10 et 11 juin derniers à l'Université de Sherbrooke. L'événement, qui avait pour objet d'étudier le *Code civil du Québec* à partir de ses différents livres, était organisé par les professeurs Marie-France Bureau et Mathieu Devinat, sous l'égide de la Section de droit privé de la Faculté de droit, en partenariat avec la Chambre des notaires du Québec.

Depuis 1994, le droit commun québécois est établi à l'intérieur d'un code fondé sur une structure nouvelle, en dix livres, traitant chacun d'un domaine particulier du droit. Ce mode d'organisation marque une rupture fondamentale avec l'ancien code qui était divisé en quatre livres, dont les trois premiers étaient directement empruntés du *Code civil français*.

L'abandon de cette structure pour une division en dix livres a incité les organisateurs du colloque à réfléchir à la logique de ce découpage, à l'influence qu'elle pourrait exercer sur le raisonnement juridique et à notre façon de penser le droit privé québécois.

En effet, la division du droit commun en livres traduit une volonté d'organiser de manière rationnelle le champ du droit, ce qui donne au Code une apparence de modernité, où chaque domaine fait l'objet d'un traitement distinct et cohérent avec l'ensemble.

En abordant chacun des livres de manière distincte, les conférenciers ont donc pu aborder les questions suivantes : Quelles sont les caractéristiques principales des différents livres ? Est-ce que les compartiments entre ces divisions sont véritablement étanches ? Et s'ils ne le sont pas, quels liens entretiennent-ils entre eux ? Quel impact peut avoir cette structure sur notre façon de penser le droit, de le conceptualiser, de le pratiquer, de l'interpréter ou même de l'enseigner ?

Plusieurs juristes de renom, professeurs, experts et membres de la magistrature, dont les juges Yves-Marie Morissette et Nicholas Kasirer de la Cour d'appel du Québec, ont ainsi livré leur



Les professeurs Mathieu Devinat et Marie-France Bureau.

réflexion sur les livres du *Code civil du Québec*. Deux professeurs de Sherbrooke sont intervenus, soit Suzanne Philips-Nootens sur le livre des personnes et Jacques Auger sur le livre traitant des successions. Aujourd'hui à la retraite, ces derniers conservent toutefois le statut de professeur associé à la Faculté.

Afin d'assurer une certaine unité entre les différentes présentations, les conférenciers ont dû se plier à un exercice fondé sur le questionnaire de Proust, adapté au thème abordé, en répondant aux questions suivantes :

Si le livre X était un objet, quel serait-il ?

Si le livre X avait une couleur, quelle serait-elle ?

Si le livre X avait un auteur (juriste ou autre), lequel serait-il ?

Si le livre X était une personnalité (romanesque ou historique), laquelle serait-elle ?

Si le livre X était un animal, quel serait-il ?

Si vous pouviez lui assigner un autre ordre, quel ordre aurait-il ?

Quelle est la plus belle qualité du livre X ?

Et son plus grand défaut ?

Le trait de caractère du livre X ?

Votre article préféré du livre X ?

Celui que vous détestez ?

La devise du livre X ?

L'originalité des réponses et la profondeur des réflexions ont permis de (re)découvrir les traits distinctifs des différents livres, leur personnalité en quelque sorte, ainsi que d'apprécier leur apport dans la codification des différents domaines du droit. Une communication scientifique découlant de chacune des interventions sera publiée dans les actes du colloque qui paraîtront en 2012.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR (ACFAS) GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET GOUVERNANCE EN SANTÉ : DE NOMBREUX DÉFIS À RELEVER

Par Stéphanie Raymond

Le congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) accueille chaque année des milliers de chercheurs et d'utilisateurs de la recherche de tous domaines provenant d'une trentaine de pays. Cette année, le congrès a eu lieu à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Bishop's du 9 au 13 mai. La Faculté de droit y a tenu deux colloques.

AUX SOURCES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Plusieurs lacs du Québec souffrent de problèmes environnementaux. La table ronde télévisée « L'eau au Québec : vers une gouvernance efficace » ainsi que les conférences du colloque « Aux sources de la gouvernance environnementale » ont fait l'unanimité : tous les intervenants doivent travailler de concert et développer des outils d'intervention efficaces si l'on veut protéger nos bassins versants.

Ces événements étaient organisés par les professeurs Catherine Choquette, directrice du groupe de recherche sur les stratégies et les acteurs de la gouvernance environnementale (SAGE), et David Gilles, spécialiste en droit privé de l'environnement.

Harmoniser les interventions pour atteindre un objectif commun

« Il faut que les divers gouvernements harmonisent leurs actions et leur réglementation, croit la professeure Catherine Choquette. Il y a peu de concertation entre les paliers gouvernementaux et entre les différents ministères. Quant aux municipalités, elles doivent travailler en

synergie. Car s'il y a trois municipalités autour d'un lac et que l'une d'entre elles seulement applique une réglementation sévère, cela donne peu de résultats. »

Dans cette optique, le groupe SAGE bâtit sur son site Internet une banque de données réunissant les règlements municipaux concernant la protection de l'environnement.

Partager le savoir

La professeure Choquette déplore également l'hermétisme des connaissances. « Environnement Canada, les élus municipaux, les chercheurs universitaires travaillant en environnement - qu'ils proviennent du droit, des sciences, de la géographie ou autre - et les citoyens doivent se parler et partager leur savoir. C'est ainsi que nous pourrions déterminer les actions les plus efficaces. »

Les professeurs Choquette et Gilles se sont dit ravis que le colloque ait fait un pas en ce sens, puisqu'il a réuni chercheurs universitaires, intervenants fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que plusieurs membres d'organismes de bassins versants.



Pr David Gilles

LE DROIT, VECTEUR DE LA GOUVERNANCE EN SANTÉ?

Le gouvernement du Québec tend à passer d'un mode de gouvernance de type *command & control* vers une gouvernance intégrant un nombre croissant de dispositifs de régulation plus participatifs, particulièrement dans le domaine de la santé. Le colloque « Le droit, vecteur de la gouvernance en santé ? » avait pour objectif de réfléchir au rôle du droit dans cette nouvelle gouvernance et à l'insuffisance des dispositifs mis en place pour favoriser l'accès aux soins de santé et aux nouvelles technologies médicales.

Ce colloque était organisé sous l'égide de la Chaire de droit et gouvernance de la santé, par les professeurs Louise Lalonde, Stéphane Bernatchez, Louise Bernier, Mélanie Bourassa Forcier et Anne-Marie Savard. Les conférenciers ont abordé plus particulièrement trois problématiques : l'accès aux services de santé, l'accès aux technologies médicales issues de la génomique et l'accès aux médicaments.

À l'issue du colloque, les professeurs, en collaboration avec les conférenciers, élaboreront des projets de recherche qui mèneront à la tenue, à l'automne 2012, d'un forum international sur la gouvernance de la santé qui réunira des universitaires ainsi que des acteurs du milieu de la santé.

M^e MARIE-LUCIE MORIN DE SHERBROOKE... AU MONDE ENTIER

Par Isabelle Pauzé

Déjà à l'école secondaire, M^e **Marie-Lucie Morin** (LL.B., 1980) réfléchissait à une carrière qui ne connaîtrait pas de frontières. Forte d'un grand intérêt pour l'actualité internationale nourri par des parents passionnés, elle se dirige vers le droit. Elle est convaincue qu'il s'agit d'une porte d'entrée pertinente pour ses ambitions, compte tenu de la rigueur intellectuelle de la formation et des thématiques de gouvernance et d'éthique qui y sont rattachées.

Dès sa sortie de la Faculté de droit, après avoir envisagé de travailler pour des cabinets qui œuvraient à l'international ou auprès d'agences des Nations Unies, c'est en fait le monde entier qui a appelé la juriste et l'a amenée à occuper successivement, tout au long de sa carrière, de nombreux postes parmi les plus prestigieux de la haute fonction publique aux quatre coins de la planète.

« Au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, j'ai eu le privilège d'obtenir des affectations dans des endroits du monde où la situation géopolitique et géoéconomique était des plus effervescentes, précise M^e Morin en entrevue, depuis son bureau de Washington. Par exemple, en poste à San Francisco de 1981 à 1984, j'ai pu saisir l'importance de la relation bilatérale de premier plan que nous entretenons avec notre voisin du Sud. J'ai aussi été présente en Asie entre 1984 et 1986, au

moment des premières grandes avancées économiques, sociales et démocratiques du continent. De même, je me trouvais à Londres à la fin des années 1980 au moment du Big Bang et de la libéralisation des services financiers, et à Moscou entre 1994 et 1997, après la perestroïka. C'était absolument fascinant. »

La carrière de Marie-Lucie Morin amorce ensuite un virage diplomatique, puisque, en 1997, elle est nommée ambassadrice du Canada en Norvège et en Islande, une fonction qu'elle occupe jusqu'à son retour à Ottawa, en septembre 2001. « Cette expérience scandinave fut très riche tant au point de vue humain que professionnel, les Norvégiens étant notamment très actifs sur la scène internationale », précise cette polyglotte qui fut entre autres, au cours de la décennie 2000, déléguée commerciale en chef du Commerce international, sous-ministre, secrétaire associée du Cabinet et conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre du Canada, tous des postes stratégiques en cette ère post-11 septembre 2001. Durant cette période, M^e Morin a notamment travaillé à l'élaboration de plans d'urgence après le tsunami survenu en Thaïlande en 2004, participé à l'évacuation de ressortissants canadiens au Liban, ainsi qu'aux négociations sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, une réussite pour le pays dont elle s'enorgueillit.



Depuis novembre dernier, M^e Morin est directrice exécutive de la Banque mondiale pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes, un défi d'envergure qu'elle considère comme un aboutissement. « Je suis maintenant en mesure de reconnaître ce que j'ai toujours constaté au cours de mon cheminement professionnel, à savoir que nous vivons dans un monde où tout est étroitement inter-relié et que l'avancement des intérêts du Canada passe par une série de réseaux internationaux. »

Au printemps 2011, Marie-Lucie Morin remportait le Prix Fonctionnaires sans frontières, en reconnaissance de sa contribution à la bonne réputation de la fonction publique du Canada à l'étranger, une distinction qui la ravit, autant qu'elle la pousse vers l'avant : « C'est très agréable de se voir ainsi saluée par ses pairs, et pour moi, il s'agit aussi d'un appel à poursuivre mon travail à la Banque mondiale. Mes occupations actuelles me permettent de conjuguer ma passion pour les questions de développement international et pour la fonction publique, et je peux rester à l'avant-garde de tout ce qui se passe dans le monde », conclut-elle avec enthousiasme.

Saviez-vous que?

Plusieurs de nos diplômés s'illustrent par de brillantes carrières à l'international. En voici une liste non exhaustive.

BACHAND, André F. (1964)
Ambassadeur
Délégation du Canada auprès de l'UNESCO, France

THIBAUT, Denis (1972)
Ambassadeur
Ambassade du Canada au Koweït, Koweït

CHARLES, Gervais (1973)
Bâtonnier - Ordre des avocats,
Barreau de Port-au-Prince, Haïti

BERNARD, Anne (1976)
Première conseillère
Délégation générale du Québec, France

KRAUSS, Michel (1976)
Professeur
Georges Mason University, États-Unis

WEINSTEIN, Bonnie (1976)
Lecturer / Internship Coordinator
Hogeschool Zuyd, Pays-Bas

CONNER, Cynthia-Marie (1978)
Director - Acquisitions & Product Development
American Society of Health System Pharmacists, États-Unis

MORIN, Marie-Lucie (1979)
Directrice exécutive pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes
La Banque mondiale, États-Unis

COUTU, Michel (1980)
Coprésident du conseil
Rite Aid Corporation, États-Unis

FINLAY, Kathleen (1980)
Avocate
Nancy Kathleen Finlay, attorney, États-Unis

MARCEAU, Gabrielle (1982)
Conseillère à la Division des affaires juridiques
Organisation mondiale du commerce, Suisse

ROY, Pascale Sonia (1982)
Avocate
Burke, Williams & Sorensen LLP, États-Unis

ROZEFORT, Wallace (1983)
Avocat
Wallace Rozefort, attorney, États-Unis

FISSET, Pierre (1987)
Directeur juridique / avocat
Citibank International PLC, France

LARIVÉE, Hélène (1988)
Productrice exécutive
Esplanade - Theatres on the Bay, Singapour

LESAGE, Pauline (1989)
Director of the Palliative Care Division
Beth Israel Medical Center, États-Unis

SCHWARTZ, Mark (1989)
Avocat
US Dept. Health & Human Services, Food & Drug Division, États-Unis

TREMBLAY, Marianick (1989)
Ambassadrice
Ambassade du Canada au El Salvador, El Salvador

LAM-YUK-TSEUNG, Margaret (1990)
Avocate
Margaret Lam-Yuk-Tseung, avocate, États-Unis

O'FARRELL, J. Robert (1990)
Avocat
C. R. Bard Inc., États-Unis

GUINDON, Sophie (1991)
Avocate
Sophie Guindon, avocate, France

VANASSE, Martine (1991)
V-P senior, avocate - service juridique
Bank of America Merrill Lynch, Hong Kong

YAVERIAN, Alec (1991)
Directeur / avocat
BrowsArabia Sal, Liban

TOUGAS, Yan (1992)
Senior Business Practices Officer
Otis Elevator, États-Unis

DESAUTELS, L. Martin (1993)
Directeur administratif / avocat
DFDL Mekong Law Group, Cambodge

LAMOTHE, Geneviève (1993)
Graphiste
Genevieve Lamothe Design, États-Unis

PÉPIN, Dominique (1993)
Avocate associée
Ernst & Young Caribbean, Barbade

BENOÎT, Christine (1994)
Avocate
Instituto de Defensa Legal, Pérou

VOUVOUSSIRAS, Kalliopi (1994)
Avocate
Thomas Cooper & Stibbard Hellas, Grèce

PELLETIER, Sylvie (1996)
Notaire
Haut-commissariat du Canada au Kenya, Kenya

ARRIAGA CASTILLO, Lorena (1997)
Notaire
Vanquimica De Guatemala, S.A., Guatemala

COUILLARD, Valérie (1997)
Avocate
Forest Peoples Programme, Royaume-Uni

LE PELLÉE, Corinne (1997)
Manager - Transaction Tax Research & Planning
Verizon, États-Unis

LESTAGE, Caroline (1999)
Agente d'immigration
Citoyenneté et Immigration Canada, Trinité-et-Tobago

LÉVY, Sabrina (1999)
Chargée de projet
Procter & Gamble, Suisse

SIMARD, Mathieu (2000)
Avocat associé
Simard & Associates Limited, Hong Kong

BRUNEAU, Gaston (2001)
Avocat
Insight Professional Services Ltd., Chine

SERGIEH, Ahmad (2001)
Avocat associé
Hadef & Partners, Émirats Arabes Unis

TAWFIK, Charif (2001)
Avocat
Drake & Scull International PJSC, Émirats Arabes Unis

CABRAL, Oliver (2003)
Avocat
Renaissance Capital inc., Chine

LAFORÉST, Marie-Noëlle (2003)
Avocate
Comité international de la Croix-Rouge, Suisse

ARSLANIAN, Kenri Kevork (2005)
Avocat
UBS Investment Bank, Hong Kong

ROUILLER-ZBINDEN, Carmen (2005)
Chef de service adjointe
Service de prévoyance sociale, Suisse

THIBAUT, Alexandre (2006)
Director - Marketing & Business Development
Edilex inc., États-Unis

COLACCI, Sarah Jean (2007)
Avocate
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Italie

LAPOINTE, Marc (2007)
Avocat
KBL International Services, Chine

SLATKIN, André (2008)
Stagiaire
Elwinger, Hoss & Prussen, Luxembourg

DÉLIA, Alexandre (2009)
Chargé d'études en gestion des risques
Aéroports de Paris Ingénierie (ADPi), France

SOUDY, Myriam (2010)
Médecins du Monde, Viet Nam

Vous travaillez aussi à l'étranger ?
Envoyez-nous l'information et nous la publierons dans le prochain numéro.

L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU BARREAU ŒUVRANT HORS QUÉBEC

L'Association des Membres du Barreau œuvrant hors Québec (AHQ), connue également sous le nom d'Avocats Hors Québec, existe depuis 2009 et a été officiellement lancée hors continent nord-américain, soit en Europe et en Asie, en 2011. Cet organisme sans but lucratif a pour objet la promotion et la défense des intérêts des membres du Barreau du Québec œuvrant à l'étranger. Certains diplômés de l'UdeS font partie du conseil d'administration : **Sylvain Beauchamp (1997)**, membre suppléant, **Bernard Colas (1982)**, secrétaire, et **Gabrielle Marceau (1982)**, trésorière. Pour plus d'information : www.avocatshorsquebec.org.

ÉMILIE FORTIN PASSIONNÉE DU DROIT INTERNATIONAL

Par Stéphanie Raymond



La jeune vingtaine et déjà une feuille de route impressionnante. De Sherbrooke à La Haye en passant par la Chine et l'Afrique du Sud, **Émilie Fortin** (LL.B., 2009) assouvit sa passion pour le droit international. Et ce n'est qu'un début.

La jeune femme a terminé son baccalauréat en droit de façon peu banale en 2009, en effectuant une session d'études à la *China University of Political Science and Law* à Beijing. Elle a ensuite travaillé au sein d'un cabinet chinois à Guangzhou, dans le domaine du commerce international. « J'ai adoré cette expérience. J'ai été confrontée à des mandats qui exigeaient un travail et une réflexion juridique intenses. » Finalement, Émilie Fortin est restée plus d'un an en terre chinoise. « Je n'ai pas pu m'empêcher d'en apprendre davantage sur cette nation captivante. J'y ai donc habité jusqu'à l'été suivant pour étudier le mandarin. »

Engagement envers les réfugiés

La passion du droit international et le goût de l'aventure ancrés dans le cœur, Émilie a ensuite effectué un stage d'un mois à Cape Town en Afrique du Sud,

au sein du *Project Abroad Rights Office*. « J'ai élaboré une activité de formation sur la problématique de xénophobie de certains Sud-Africains de souche envers les étrangers. Les victimes de cette xénophobie sont majoritairement des demandeurs d'asile et des réfugiés provenant d'autres pays d'Afrique. »

À son retour à Sherbrooke, la jeune femme n'a pas eu envie d'en rester là et s'est engagée auprès du Service d'aide aux Néo-Canadiens. « Cela m'a permis de poursuivre mon engagement envers les réfugiés, mais cette fois envers ceux qui sont parrainés par l'État, en facilitant leur intégration à leur arrivée en Estrie. »

Stage à la Cour pénale internationale

Avec une telle feuille de route, pas étonnant qu'elle ait ensuite été acceptée pour un stage au sein de la Cour pénale internationale à La Haye au Pays-Bas, effectué à l'été 2011.

« J'ai la chance inouïe de travailler au sein d'une équipe multiculturelle où je suis appuyée dans mon travail par un avocat, un juriste et un professeur congolais, ainsi que par deux avocates québécoises

d'expérience. Je travaille pour l'équipe de la défense de Mathieu Ngudjolo Chui dans l'affaire *Le Procureur c./ Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Je dois donc être au courant du contexte historique, social et culturel de la région de l'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo, où le litige a pris naissance. À la suite de la présentation de la preuve de la poursuite et de celle de la défense de Germain Katanga, nous avons engagé la nôtre qui se terminera d'ici décembre 2011. Je suis amenée à côtoyer des professionnels qui œuvrent en droit international depuis plusieurs années et à rencontrer d'autres stagiaires qui seront mes futurs collègues. C'est l'occasion rêvée pour moi de développer un réseautage professionnel et social tout en approfondissant mes connaissances en ce domaine. C'est l'école de la vie quoi ! »

Après cette expérience, Émilie Fortin retournera sur les bancs d'école, la vraie. « Je planifie entreprendre une maîtrise en droit international en septembre 2012. Ensuite, je prévois faire carrière au sein d'un organisme international, d'un organisme gouvernemental ou encore auprès d'un tribunal spécialisé. » Gageons qu'elle réalisera son rêve.



Marie-Christine Roy, Anne-Catherine Bujold et Antoinette Stuart.

NOTRE STAGE AU PÉROU

DIMINUER LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Par Anne-Catherine Bujold, Marie-Christine Roy et Antoinette Stuart

Après trois années d'études en droit, nous avons décidé de relever un autre défi : celui de vivre et travailler dans un pays étranger. Ainsi, nous voici à Collique au Pérou, un quartier en banlieue de Lima, dans le cadre d'un stage de coopération sociale offert par le programme d'activités cliniques de la Faculté de droit. L'objectif : acquérir une expérience pratique dans le domaine juridique, tout en vivant une aventure formatrice tant au niveau personnel que professionnel.

Plus de 42 % des femmes péruviennes ont été victimes de violence physique au sein de leur foyer. En zone rurale comme c'est le cas à Collique, cette proportion est encore plus importante, entre autres en raison du niveau élevé de pauvreté. Cette violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux et un obstacle à l'égalité des sexes, au développement et à la paix. Dans l'optique d'améliorer la qualité de vie de ces femmes par la promotion et le respect des droits individuels et collectifs, l'organisme non gouvernemental *Ayni Desarrollo* développe de multiples projets de coopération avec des associations et des étudiants étrangers.

Le travail à effectuer dans le cadre de notre stage revêt diverses formes. Nous

participons à la mise en place d'activités visant l'éradication de la violence faite aux femmes, en collaboration avec l'association de la *Defensoria Gregoria Sánchez Carillo*. Nous travaillons également à la création d'un centre de conciliation qui offre des conférences présentant la conciliation comme une alternative intéressante au système de justice traditionnel. Enfin, nous effectuons des ateliers de sensibilisation dans les écoles sur les droits civils et sociaux des enfants, ainsi que les droits sexuels des adolescents. Nous remettons également du matériel scolaire aux élèves défavorisés, notamment grâce à l'appui de l'Association générale des étudiants en droit (AGED) et de la Coopérative de l'UdeS.

Outre le volet formateur de notre travail, l'expérience humaine est extraordinaire. Nous vivons au sein de familles d'accueil, ce qui nous permet de nous imprégner entièrement de la langue, du mode de vie et de pensée péruvien, bref de la culture de ce pays. Ce contact privilégié avec ces gens accueillants et chaleureux nous permet d'apprendre énormément.

Depuis notre arrivée, notre capacité d'adaptation et notre ouverture d'esprit ont été grandement sollicitées. Par exemple, le rapport des gens avec le travail

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Fait inusité, trois sœurs passionnées du droit étudient en même temps à la Faculté. Cela ne les empêche pas d'avoir chacune leur couleur particulière : Stéphanie Dorion termine cette année son bac-maîtrise en droit et sciences de la vie, Marie-Ève Dorion a commencé cet été une maîtrise en common law et droit transnational, pendant qu'Isabelle Dorion étudie au bac en droit et se passionne pour le droit pénal. Non, il n'y a aucun juriste dans la famille. Leur père est Dominique Dorion, doyen adjoint et vice-doyen aux ressources à la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

est très différent. Ici, chaque décision est prise collectivement, déterminée par les opinions personnelles de chacun. Nous avons donc dû adapter nos méthodes de travail.

Rapidement, nous avons compris que toute la dimension humaine du stage s'appliquait également au droit. Nous devons régulièrement poser un regard objectif sur l'état actuel du système juridique péruvien et analyser les besoins concrets des demandeurs afin de mieux les orienter vers les ressources appropriées. Finalement, nous considérons que vivre et travailler dans un milieu défavorisé est une expérience des plus enrichissantes.

SUZANNE PHILIPS-NOOTENS

LES AVENTURES D'UNE GRANDE IDÉALISTE

Par Stéphanie Raymond

Entre la pratique de la médecine au Congo, l'adoption d'un enfant vietnamien s'ajoutant aux trois enfants déjà là, son intérêt pour les énergies renouvelables et sa carrière de professeure, ce sont les idéaux qui ont toujours mené la vie de Suzanne Philips-Nootens. Et le goût de l'aventure. Portrait de « la grande dame de la Faculté de droit », qui a donné son dernier cours en avril 2011.

Rien ne destinait Suzanne Philips-Nootens à la carrière de professeure. « Enseigner, moi ? J'étais beaucoup trop timide ! », raconte celle qui rêvait plutôt d'une carrière de médecin. « J'ai fait ma spécialisation en anesthésie au Congo, avec mon mari qui lui se spécialisait en chirurgie. Puis nous sommes rentrés en Belgique, notre pays d'origine. Mais après avoir vécu dans un pays en voie de développement où notre travail était si utile, nous ne voulions pas rester en Belgique. »

Un chirurgien belge pratiquant au Québec leur a alors parlé du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), qui venait d'ouvrir ses portes. C'était à la fin des années 60. « Nous avons décidé de tenter l'aventure pour une période de trois ans. »

Ce fut le coup de foudre. « Le Québec des années 70 était en plein développement. C'était une société efficace et dynamique, avec une certaine égalité sociale qui nous a beaucoup plu. Nous avons donc décidé de rester. Et je m'en félicite encore aujourd'hui. »

En 1975, après quelques mois comme interne au CHUS, Suzanne Philips-Nootens renonce à sa carrière de médecin. « J'avais quatre enfants en bas âge et la vie de famille en souffrait trop. »

Après deux années à la maison, la jeune femme de 37 ans décide de réorienter sa carrière et s'inscrit au baccalauréat en droit de



l'UdeS. « Mon père était avocat, et le notariat m'intéressait. De fil en aiguille, on m'a proposé d'être professeure à la Faculté. » C'était en 1981. L'ouverture de la maîtrise en droit de la santé en 1982 a pesé dans la balance. « Cela rejoignait mes deux pôles d'intérêt et ma double formation. Et je croyais beaucoup à l'interdisciplinarité. »

La première année fut pénible pour celle qui n'avait jamais pensé exercer cette profession. « Je trouvais l'enseignement difficile. J'ai failli abandonner », confie-t-elle. Mais avec le recul, elle se dit enchantée d'avoir persévéré. « C'est en forgeant que l'on devient forgeron ! La carrière de professeur est fascinante. On n'a jamais fini d'explorer un domaine. De plus, si nous travaillons beaucoup, nous jouissons aussi d'une grande liberté de pensée, d'action et d'horaire. »

Trente ans plus tard, pas question pour Suzanne Philips-Nootens d'arrêter ses activités de recherche. « J'ai demandé le statut de professeure associée. Pour moi, la retraite n'est pas un objectif en soi. » Et la société québécoise a certainement besoin de son zèle. « Je déplore l'immobilisme politique actuel, surtout en santé. Les Québécois méritent mieux que cela. »

Pendant ses temps libres, cette grande amante de la nature aime marcher et observer les oiseaux. Elle possède d'ailleurs une dizaine de mangeoires à oiseaux, en plus d'être membre de la Société de loisir ornithologique de l'Estrie. Pas étonnant qu'elle ait géré pendant de nombreuses années une petite exploitation forestière, qu'elle vient de céder à son fils.

Derrière son abord réservé mais toujours chaleureux, Suzanne Philips-Nootens cache une âme d'aventurière. Saviez-vous qu'elle a déjà piloté un petit avion Cessna ?

LE DROIT EN PLEINE MUTATION

QUAND LES CITOYENS DEVIENNENT CRÉATEURS DE DROIT

Par Stéphanie Raymond

Rencontre avec les professeurs Stéphane Bernatchez et Louise Lalonde qui s'intéressent à la transformation actuelle du droit et à la place du droit dans la nouvelle gouvernance de l'État.

Paroles de droit : Vous dites que le droit est en pleine mutation depuis environ 15 ans. Expliquez-nous cette mutation.

Stéphane Bernatchez : Si on remonte le temps, le droit a subi une transformation majeure au 18^e siècle avec la Révolution française et la modernité juridique. Puis une deuxième à partir des années 1930 avec le développement de l'État social, moment où l'on a davantage interprété la loi en fonction de son but et des valeurs qu'elle portait plutôt qu'en fonction de la lettre. Depuis les années 90, nous assistons croyons-nous à une autre grande période de transformation du droit où les lois, c'est-à-dire les normes, s'adaptent à la transformation du mode de gouvernance de l'État.

PdeD : Il y a donc en amont transformation de la gouvernance étatique...

S.B. : En effet. Nous sommes passés d'un mode de gouvernement très hiérarchisé de type *command and control*, où le gouvernement avait le monopole de la production du droit, à un mode de gouvernance de type réflexif. L'État demande maintenant la participation des acteurs, ou destinataires de la loi, dans la création des normes.

Louise Lalonde : Il faut rappeler qu'il y a une forte corrélation entre le droit et les divers types de gouvernance étatique. À l'État libéral s'est associé un droit libéral peu interventionniste, puis à l'État providence a correspondu un droit plus interventionniste intégrant diverses finalités de régulation sociale. On peut penser aux nombreuses lois sociales qui ont été adoptées dans les années 70 et 80 et qui correspondent à ce type de gouvernance.

Actuellement, que ce soit en environnement, dans le monde municipal, en santé, dans le domaine du travail, etc., l'État tend vers des modèles de gouvernance de plus en plus participatifs, c'est-à-dire faisant une plus large place aux différents acteurs des milieux concernés et à la société civile.

PdeD : Comment cela se réalise-t-il concrètement ?

L.L. : De nouveaux types de lois émergent, impliquant la participation des acteurs dans leur application; elles peuvent aussi imposer ou proposer des dispositifs de concertation des acteurs. Ainsi, on sollicite plus directement certains groupes d'acteurs de la société civile, voire des citoyens individuellement.

S.B. : Par exemple, il existe une loi exigeant la mise en place de dispositifs comme la médiation pour contrer le harcèlement en milieu de travail. Mais le « comment », les normes concrètes

découlant de cette loi, il revient à chaque milieu de travail de les établir selon le contexte. C'est ainsi que les destinataires participent à la construction du droit. L'État donne les grandes lignes aux destinataires, puis leur dit : « Maintenant, vous allez vous autoréguler ». Il n'est pas nécessaire d'aller devant les tribunaux pour déterminer si un employé peut être exempté de travailler le samedi pour des motifs religieux, par exemple. Les lois à exigence de réflexivité fixent donc un objectif général, mais non les modes d'application.

PdeD : Pourquoi l'État a-t-il changé de modèle de gouvernance ?

L.L. : Les causes sociales et politiques sont nombreuses. De façon générale, on peut dire que les modèles traditionnels ne suffisent pas à réguler de façon efficace et adaptée la diversité et la complexité des champs d'intervention de l'État.

S.B. : D'ailleurs, le nouveau type de gouvernance s'observe surtout là où l'État présente le plus de limites, par exemple en santé ou en environnement, comme on le disait précédemment.

PdeD : Ce nouveau mode de gouvernance n'ouvre-t-il pas la porte à une trop grande différence entre les normes, à une certaine « perte de contrôle » de la part de l'État ?

S.B. : Non. Le but n'est pas d'avoir la même norme partout, mais que la



norme soit la plus appropriée possible vu le contexte, tout en respectant l'objectif général fixé par l'État.

C'est pour cela qu'on dit que le droit « se contextualise ». Et le contexte, ce sont les acteurs qui le construisent et le connaissent, non l'État. D'où l'idée de remettre la responsabilité de la construction de la norme entre leurs mains. Cela se vérifie tout particulièrement dans le cas des accommodements raisonnables. Avant d'accommoder une personne, il faut étudier les effets éventuels de l'arrangement projeté sur son travail, sur les droits des autres employés, sur l'établissement...

PdeD : Pensez-vous que cette transformation du droit soit pour le mieux ?

S.B. : Ma collègue Louise Lalonde et moi ne posons pas ce genre de jugement. Cela dit, les normes à exigence de réflexivité constituent une excellente façon de faire appliquer le droit. Car si une norme est construite par et pour les gens concernés, il y a beaucoup plus de chance qu'elle soit bien appliquée que si elle est imposée d'en haut. Cela réduit l'écart entre le droit et le monde vécu.

PdeD : Cette transformation du droit a-t-elle des conséquences sur le travail des juristes ?

S.B. : Cette transformation du droit modifie certainement le regard que les juristes doivent porter sur les normes

juridiques et aussi leur façon de raisonner, de penser le droit. Parfois, il manque aux juristes le recul nécessaire pour bien mesurer cette transformation du droit et ses impacts. C'est pour cela que nous nous sommes donné comme objectif de la comprendre et de l'expliquer. Car si les juristes ne comprennent plus le droit, comment les citoyens pourront-ils le faire ?

L.L. : Une réflexion sur les conditions de l'adéquation entre le droit et le nouveau type de gouvernance s'avère donc nécessaire. Les attentes en matière de gouvernance participative semblent parfois peu conciliables avec le modèle classique du droit positif obligatoire, imposé et interprété par les acteurs publics, dont le système de justice. À titre d'exemple, la question de la contractualisation en santé, à savoir l'ajout de partenaires non étatiques dans la fourniture des soins de santé, pose la question de l'adéquation de la régulation juridique à la venue de ces partenaires.

Le droit doit rendre compte des modèles normatifs participatifs en permettant leur application, leur effectivité et leur reconnaissance. Le rôle des juristes est de donner pleine voix à la loi, nous semble-t-il.

STÉPHANE BERNATCHEZ ET LOUISE LALONDE

Stéphane Bernatchez et Louise Lalonde sont professeurs à la Faculté de droit depuis 2006 et 2000 respectivement. Ils étudient la transformation des lois et les limites du droit dans les lois à exigence de réflexivité dans le cadre d'un projet subventionné par le CRSH.

Ils ont dirigé en 2011 l'ouvrage collectif « La place du droit dans la nouvelle gouvernance étatique » publié aux Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, dans lequel ils ont écrit un texte intitulé « L'hypothèse des lois à exigence de réflexivité : un instrument de gouvernance réflexive et un grand défi pour la théorie du droit ».

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Faculté de droit offre un nouveau double programme : le bac en droit avec cheminement en common law et droit transnational (*juris doctor*), qui mène à l'obtention d'un diplôme de 2^e cycle ou d'une maîtrise en common law et droit transnational en plus du bac en droit. Les cours de 2^e cycle commencent à la fin de la 2^e année de bac. Il s'agit d'une première au Canada.



DROIT D'ASILE : LA TRADITION HUMANITAIRE DU CANADA

Par Sylvie Pelletier

M^e Sylvie Pelletier (LL.B. 1996, DDN 1997) est Premier Secrétaire au Haut-commissariat du Canada au Kenya et est responsable du programme canadien de réfugiés de l'Afrique de l'Est. Auparavant, elle a travaillé à Singapour et en Tunisie en plus d'avoir occupé plusieurs postes au sein du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le Canada a ouvert ses portes à plus d'un million de réfugiés vivant dans des conditions de vie déplorables et fuyant la persécution et la guerre.

Le droit des réfugiés au Canada est régi par la *Convention relative au statut des réfugiés* de 1951, le *Protocole* de 1967, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ainsi que d'autres instruments internationaux dont le Canada est signataire.

Afin de s'acquitter de ses obligations internationales et de poursuivre sa tradition humanitaire, le Canada a développé deux systèmes distincts de détermination de l'asile : l'octroi de

l'asile au Canada et le programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires outre-frontières.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un tribunal administratif indépendant qui est chargé, entre autres, de l'examen des demandes et de l'octroi de l'asile aux personnes qui se trouvent en sol canadien.

Pour sa part, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a la responsabilité de sélectionner et de rétablir les réfugiés et personnes en situation semblable qui se trouvent à l'extérieur du Canada, qui ont fui leur pays de nationalité pour des raisons de persécution et qui ne bénéficient pas d'autres solutions durables telles que le rapatriement volontaire ou le rétablissement dans leur pays de nationalité ou un tiers pays sûr. Les personnes victimes de guerre civile, de conflit armé ou de violation massive des droits de la personne, qui ont eu et continuent d'avoir des conséquences graves et pour qui aucune solution durable n'est disponible, font aussi partie de la catégorie des personnes visées par le programme.

En 2010, avec l'aide de partenaires tels que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation mondiale pour la migration, CIC a sélectionné et rétabli plus de 12 000

réfugiés de l'étranger provenant de tous les continents.

Le Canada joue un rôle important sur la scène internationale en ce qui concerne la sélection et le rétablissement des réfugiés et a depuis longtemps acquis une réputation internationale de premier plan sur les questions touchant le droit des réfugiés. Le Canada est un chef de file dans le domaine du rétablissement de groupes de personnes vulnérables comme le démontre l'accueil de dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens au début des années 70. Plus récemment, le Canada s'est engagé à rétablir 5000 réfugiés bhoutanais apatrides vivant dans des camps de réfugiés au Népal. Cet objectif sera atteint en fin d'année.

De par mon emploi en tant qu'agente du service extérieur, j'ai eu la chance de participer à plusieurs missions de sélection de réfugiés en Asie et en Afrique et je vois quotidiennement les résultats des efforts du gouvernement canadien dans le domaine du droit des réfugiés. À cet égard, je vous invite à visionner l'histoire de Nimaale, un réfugié que j'ai sélectionné dans le camp de Dadaab au Kenya en 2010 et qui sera bientôt en route pour le Canada afin de se bâtir une vie meilleure : www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/multimedia/video/jmr/jmr.asp.

PROJET PILOTE ACCÉLÉRER LA GESTION D'INSTANCE

Par Claude Chicoine

Les gens trouvent notre justice trop longue et coûteuse. L'*Observatoire du droit à la justice* a suggéré que le juge intervienne plus tôt dans la trajectoire judiciaire. De là est né le projet pilote de gestion d'instance dans le district de Longueuil, concrétisé par une entente entre la Cour du Québec et le Barreau de Longueuil.

Objectifs : réduire les coûts et les délais et, à long terme, rebâtir la confiance du public envers notre système de justice.

Le cheminement du dossier auprès du juge fut le suivant :

- Prendre connaissance de tout dossier dans lequel une comparution est déposée, et ce, dès le dépôt de cette comparution;
- Garder pour fin de gestion la majorité des dossiers (les 2/3), favorisant dans ce choix les particuliers et les PME;
- Adresser, par télécopieur, une lettre aux procureurs;
- Adresser également une lettre directement aux parties;
- Communiquer (par le biais de l'adjointe du juge) avec les procureurs pour fixer un premier rendez-vous téléphonique;
- Tenir la conférence téléphonique entre le juge et les procureurs;
- Si tous y consentent (on les incite), fixer la date d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA);
- Compiler les résultats et en faire l'analyse (avec l'*Observatoire*).

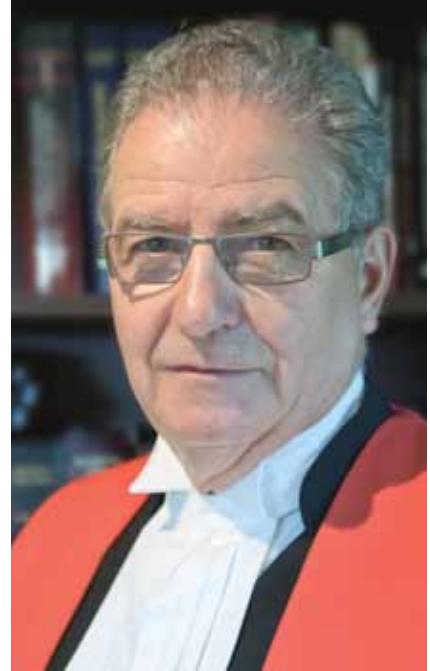
La conférence téléphonique constitue la pierre angulaire de cette intervention du juge : elle est habituellement tenue avant même la date de présentation de la requête introductive.

Cette conférence téléphonique tient également lieu de présentation de la requête : échancier, dévoilement des moyens de défense. Et même la présentation et l'argumentation sur des moyens préliminaires peuvent être faites par téléphone, évitant aux procureurs de rédiger un avis, de se déplacer au Palais, d'attendre leur tour, etc., évitant ainsi des coûts aux parties.

Un procès-verbal est expédié aux procureurs dans les 24 heures suivantes. Il indique l'accord sur l'échange et la réception de documents, les précisions demandées et fournies, les moyens préliminaires débattus (et le jugement rendu), la défense orale et toute autre représentation. Évidemment, on y fait état du choix d'une conférence de règlement à l'amiable et de sa date.

Les résultats

Le projet a duré toute l'année 2009. Sur 902 dossiers ouverts, il y eut 376 comparutions. Après examen, 191 ont été retenus, donnant lieu à 338 conférences téléphoniques (dans certains cas, il fut nécessaire, pour un meilleur suivi, d'en tenir plus d'une). On y a suscité 65 CRA – 57 règlements.



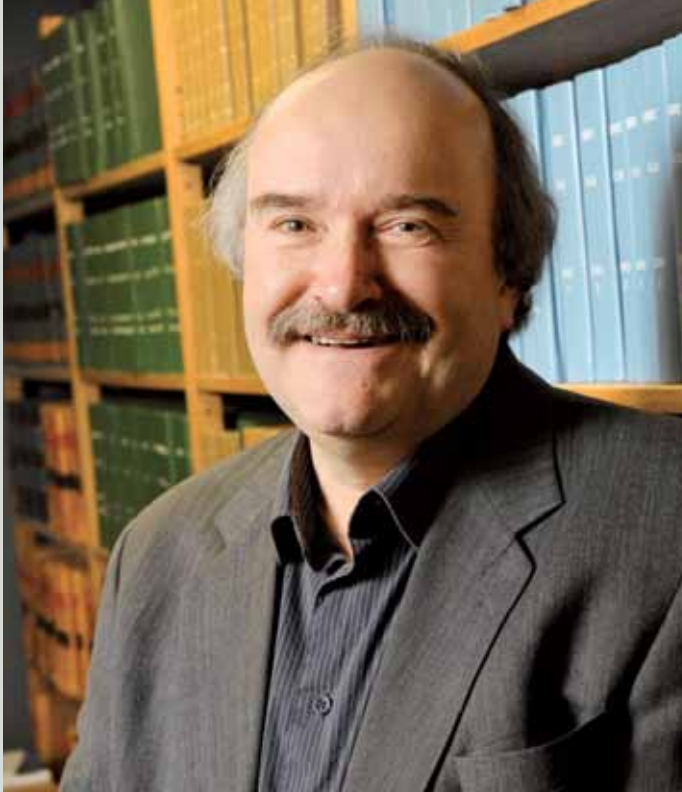
Le juge **Claude Chicoine** est membre du Barreau depuis 1969.

Il anime le Séminaire sur les techniques de plaidoirie pour le Barreau du Québec depuis 1984. Il a été juge à la Cour du Québec de 1990 à 2010, où il agit maintenant à titre de juge suppléant. Il fut aussi membre du Tribunal des professions de 2002 à 2009. Il a été chargé en 2009 d'un projet pilote sur la gestion d'instance.

À ces 57 CRA réussies s'ajoutent 40 autres règlements survenus par simples discussions entre le juge et les procureurs. Huit autres dossiers ont été terminés par des jugements (déclinatoire ou irrecevabilité) au téléphone. Ainsi, 105 dossiers ont été réglés (sur 191), et ce, dès l'étape de la comparution.

Il est faux de prétendre qu'il faut laisser passer du temps, laisser retomber la poussière, avant de tenter de régler. Non, les justiciables savent que les procédures sont coûteuses. Surtout, ils sont contre le fait de laisser traîner. Un règlement rapide, ça veut dire moins de coûts. Et plus d'argent disponible pour le règlement.

Après une CRA, je vois des mines réjouies que ce soit déjà terminé. Heureux de n'avoir plus à penser à ce litige, les parties viennent me donner la main avec un sincère et gros « MERCI JUGE ».



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS DERNIÈRE CHANCE DE PARTICIPER AUX RETROUVAILLES 2011!

Par André-Gilles Brodeur

Le 29 octobre prochain se tiendront les fameuses Retrouvailles 2011. Si vous avez obtenu votre diplôme de 1^{er} cycle il y a 5, 10, 15... ou même 50 ans, vous avez encore jusqu'au 1^{er} octobre pour vous inscrire à cet événement tant attendu. « Vous ne le regretterez pas ! », vous diront tous ceux qui ont pu participer aux Retrouvailles antérieures.

Cette grande rencontre de famille a une signification toute particulière pour moi, puisque j'ai quitté la Faculté au printemps de 1971. À l'automne suivant, les premiers étudiants franchissaient les portes du tout nouveau Pavillon Albert-Leblanc. Ce numéro de *Paroles de droit* marque d'ailleurs le 40^e anniversaire de l'édifice actuel de la Faculté. Comme le dirait un professeur de contrats spéciaux : « Ça fait un bail ! ».

À cette époque, **Marcel Guy**, **Richard Crépeau** et **Jean Melanson** (LL.L. 1957) étaient déjà des profs expérimentés. D'autres en étaient à donner leurs premiers cours, dont **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965), **Jacques Anctil** (LL.L. 1966), **Jean-Guy Bergeron**, **Marcel Dubé** (LL.L. 1967), **Jean-Louis Dubé**, **Jean-Marie Lavoie** et **Pierre Blache**.

Comme j'ai été chargé de cours en droit social à la Faculté et au Barreau durant une vingtaine d'années, j'ai même vu certains de mes étudiants devenir profs. C'est le cas de **Normand Ratti** (LL.L. 1973), de **François Tôth** (LL.B. 1980) et de **Robert Tétrault** (LL.L. 1977).

Cette cascade de noms évoque-t-elle des souvenirs des « plus belles années de votre vie » (expression qu'on emploie souvent pour désigner la période effervescente et insouciance des études universitaires) ? Certains diplômés conservent une mémoire très vivante de leur passage à la Faculté et continuent d'entretenir

les précieuses amitiés qu'ils y ont tissées. D'autres renouent à l'occasion des Retrouvailles et nous expriment ensuite leur reconnaissance.

Ne manquez pas cette chance de revoir quelques-uns de vos anciens profs. Et vos collègues et amis surtout. Ces gens avec lesquels vous avez éclusé quelques bières (quelques, vraiment ?), avez rigolé de certains profs, avez sué et stressé pendant les périodes d'examens... Ces gens avec lesquels vous avez partagé la fierté d'obtenir votre diplôme, ce précieux parchemin qui marque d'un sceau votre départ dans la vie.

À la page 30 du magazine, vous pourrez voir la liste des personnes qui se sont associées aux Retrouvailles de cette année. Elles vous invitent personnellement à vous joindre à elles pour renouveler le succès de cet événement auquel vous ne pouvez participer qu'une fois tous les cinq ans.

Au plaisir de vous voir nombreux le 29 octobre !

André-Gilles Brodeur (LL.L. 1971)
Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



Quelques diplômés de la promotion 1980 : Angelo Pinchiaroli, Yvon Garneau, Suzanne Paradis, Jean-François Milot, Jean Charest, Michel Coutu, Dyane Perreault et Denis Marsolais.

COCKTAIL DU PRINTEMPS

UNE SUITE ROYALE

« Vous avez été invités à cette activité pour deux raisons : pour rendre hommage à nos leaders du monde des affaires et... pour jouer aux cartes », a déclaré **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971) en faisant référence à l'occasion privilégiée qu'offre le Cocktail du printemps d'échanger des cartes professionnelles. Le président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) a misé sur la répartie, qualifiant les joueurs présents d'as, de dames de cœur et même de jokers, question de taquiner quelques amis.

Le doyen sortant **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) a renchéri sur l'importance pour la Faculté d'entretenir des liens étroits avec les diplômés, notamment en contribuant à la formation continue des juristes. Les organisateurs de l'événement annuel ont eu la main heureuse, car plusieurs figures importantes étaient de la partie, dont le premier ministre **Jean Charest** (LL.B. 1980) et le sous-ministre de la justice **Denis Marsolais** (LL.B. 1980, DDN 1981).

Les deux co-présidents d'honneur du Cocktail, **Michel Coutu** (LL.B. 1980) et **Jean-François Milot** (LL.B. 1980) comptaient également parmi les atouts de la soirée. « Je suis toujours impressionné et fier de constater que plusieurs de mes anciens collègues de classe sont maintenant dirigeants de grandes entreprises », a affirmé M. Milot. Joueur important de la chaîne hôtelière Le Dauphin, on le sentait particulièrement enthousiaste et honoré de se trouver au milieu de ses collègues d'université.

Même chose pour M. Coutu. « C'est bon de retourner aux sources », a déclaré l'homme d'affaires qui a vécu 27 ans aux États-Unis, où il a fait l'acquisition d'un important réseau de pharmacies dans le cadre de l'expansion américaine du Groupe Jean Coutu. « Continuez à participer à l'évolution de la Faculté, c'est très important », a-t-il lancé.

Pris au jeu du fort sentiment d'appartenance qui régnait au Club universitaire, l'honorable Jean Charest a livré quelques anecdotes amusantes sur les années d'effervescence qu'il a vécues à la Faculté, au grand plaisir des diplômés présents. Tous sont repartis de cette soirée mémorable le cœur réchauffé par la suite royale des contacts créés.



Maxime Seyer-Cloutier a remporté le tirage de deux laissez-passer d'une valeur totale de 750 \$ pour le colloque sur les livres du Code civil organisé par la Faculté. On le voit ici en compagnie du doyen sortant Daniel Proulx et du président de l'ADDUS André-Gilles Brodeur.



Le professeur retraité René Turcotte et l'honorable juge Gérard Locas.



Les diplômés Charles N.K. Hoang, Olivier Larouche-Labonté, Philippe Brouillette et Patrick Théodore.

SPÉCIAL 40^e ANNIVERSAIRE

UNE HISTOIRE INSCRITE DANS LA PIERRE

Impossible d'y échapper ! Chaque fois qu'il s'agit de représenter la Faculté de droit en image, c'est notre roche gravée des lettres D-R-O-I-T qui se trouve à l'honneur. Pourquoi cet emblème ? Sachez qu'elle a une valeur historique tout autant que symbolique.

En effet, notre pierre angulaire a été excavée au moment de la construction de l'édifice actuel de la Faculté à Sherbrooke, il y a maintenant 40 ans. Elle marque donc d'un sceau le berceau de milliers de juristes. Ce « monolithe » en a vu des étudiants poser pour une photo souvenir ! Pour souligner cet anniversaire, voici quelques-uns des visages qui ont défilé autour de la roche.



Les finissants du diplôme de 2^e cycle de common law et droit transnational, 2004. Remarquez à gauche le nouveau doyen Sébastien Lebel-Grenier, qui dirigeait alors pour la première fois la cohorte de ce programme.



L'amitié au temps du baccalauréat, hiver 2008.

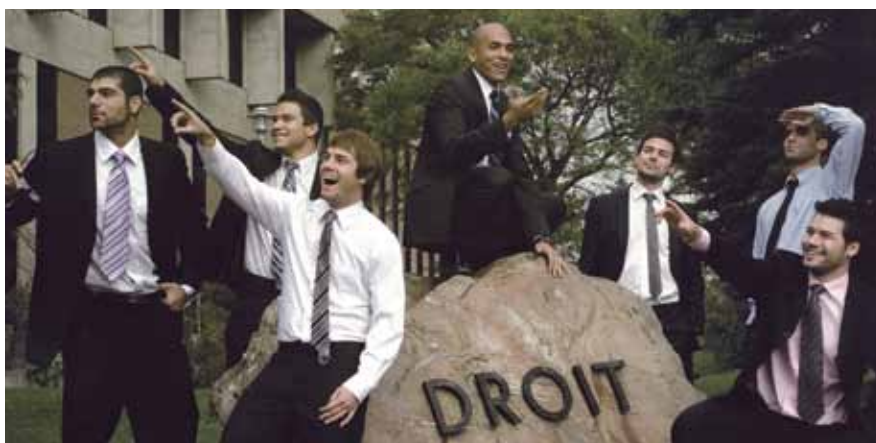


Photo tirée du calendrier 2009 créé dans le but de financer le bal des finissants. Photographie : Marylène Saumier Demers.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

LE PAVILLON ALBERT-LEBLANC A 40 ANS!

En 1971 était soulevée la première pelletée de terre pour l'érection du Pavillon Albert-Leblanc. En effet, de 1954, année de sa fondation, à 1971, la Faculté s'est promenée d'un bâtiment à l'autre : Palais de justice, édifice Bell, sous-sol de la Cathédrale Saint-Michel et Faculté des arts de l'UdeS. Ce n'est qu'en 1971 que la Faculté a emménagé dans l'édifice qu'elle occupe actuellement. À l'époque, on comptait 25 professeurs et 400 étudiants.



Construction de la Faculté de droit en 1971

FORMATION CONTINUE EN DROIT DES AFFAIRES ET ARBITRAGE

- **Agir comme arbitre : maîtriser les principes et les outils indispensables**
Le 21 septembre 2011 de 9 h à 16 h
- **Comment rédiger une entente de médiation ou une transaction efficace dans le cadre de différends internes ou internationaux**
Le 6 octobre de 9 h à 16 h
- **Intervention, contrôle et révision judiciaire – bonnet blanc, blanc bonnet?**
Le 25 octobre 2011 de 9 h à 12 h
- **Les pièges à éviter dans la rédaction d'une entente commerciale**
Le 17 novembre 2011 de 9 h à 12 h

Activités reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec.

Pour information supplémentaire :
www.USherbrooke.ca/cufc/fcdroit.



Équipe de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke 2010.



Quelques diplômés heureux de se retrouver lors de la Collation des grades 2010.



Cohorte 2010-2011 du diplôme de 2^e cycle en droit notarial.

RETRouvAILLES

LE 29 OCTOBRE 2011



L'honorable Carole Hallée,
co-présidente d'honneur.



L'honorable Line Samoisette,
co-présidente d'honneur.

Vous êtes de la promotion **1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001** ou **2006** ? Une récolte de beaux moments vous attend cet automne. Venez cueillir les fruits qui vous reviennent : programme savoureux, liens nourrissants, souvenirs juteux... La récolte sera sûrement abondante cette année, car nos retrouvailles sont de plus en plus fréquentées.

L'événement se tiendra sous la présidence d'honneur de deux diplômées de la promotion 1981 : l'honorable **Carole Hallée** et l'honorable **Line Samoisette**, qui siègent toutes deux à la Cour supérieure du Québec. Les juges Hallée et Samoisette sont secondées par une pléiade de diplômés qui remplissent leur mission avec grand enthousiasme : celle de convier leurs collègues et amis de promotion (voir liste plus loin).

Pour tout savoir sur le déroulement des Retrouvailles 2011 :

USherbrooke.ca/droit, bouton Retrouvailles à droite.

À voir pour vous mettre dans l'ambiance : Photoreportage des Retrouvailles 2010 (à la même adresse web, section « Retrouvailles 2010 »).

Au programme

Dès 13 h 30 à la Faculté de droit

- Tournée des mosaïques de photos de promotion
- Visites guidées de la Faculté en compagnie d'étudiants-ambassadeurs
- Activités de formation continue reconnues par le Barreau et la Chambre des notaires (détails à USherbrooke.ca/droit, cliquez sur le bouton Retrouvailles à droite)
- Assemblée générale annuelle de l'ADDUS (à 16 h)

À partir de 18 h au Théâtre Granada*

- Cocktail
- Banquet des promotions
- Surprises

* Le Théâtre Granada est membre du service de raccompagnement Tolérance-Zéro.

Hôtes de la soirée

Les personnes suivantes seront présentes aux Retrouvailles en plus d'agir comme recruteurs ou signataires des lettres d'invitation. N'hésitez pas à les contacter si vous voulez faire quelques appels à vos condisciples, organiser une activité pour le samedi après-midi ou pour toute autre contribution à l'organisation de l'événement.

- | | |
|------|--|
| 1961 | Gilles Fontaine |
| 1966 | Jacques J. Ancitil |
| 1971 | Josette Marois
William Dufort
André-Gilles Brodeur |
| 1976 | Diane Sabourin
Daniel Proulx
Denis Paré |
| 1981 | Jean-Jacques Beauchamp
Michel Desrosiers
François St-Pierre |
| 1986 | Éric Downs
Louis Marquis
Marie-Josée Hogue |
| 1991 | Diane Arseneau
Louis Nadeau
Linda Nadeau
Claude Villeneuve |
| 1996 | Anne Pomerleau
Frédéric-Antoine Lemieux
Patricia Timmons
Aude Vézina |
| 2001 | Amélie Lavigne
Jeremy Wisniewski |
| 2006 | Maxime Déa
Alexandre Thibault
Renaud Lapierre-Grégoire
Jean-François Jutras
Caroline Bergeron |

INSCRIPTION JUSQU'AU 1^{er} OCTOBRE 2011

PAR INTERNET

USherbrooke.ca/droit, cliquer sur le bouton « Retrouvailles 2011 » et remplir le formulaire en ligne.

PAR TÉLÉPHONE

1 800 267-8337, poste 63561

COÛT

85 \$/personne et 145 \$/couple
(chèque à l'ordre de l'ADDUS)

Envoyez votre paiement à :
ADDUS

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Nom : _____

Promotion : _____ Nombre de personnes (encercler) : 1 2

Nom de la personne qui m'accompagnera : _____

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription : _____

Paiement joint : 85 \$ (personne seule) 145 \$ (personne accompagnée)

N.B. Faire le chèque à l'ordre de : ADDUS.

CLINS D'ŒIL

Blanchette, Frédéric (1997) et **Hébert, Guillaume** (1999) – Sont associés chez Lapointe Rosenstein Marchand Melançon. M^e Blanchette exerce principalement en droit des assurances alors que M^e Hébert pratique en litiges civils et commerciaux.

Boislard, Michel (1987) – Est devenu membre du Conseil des associés chez Fasken Martineau. Michel Boislard pratique au sein du cabinet depuis 1989 et y est devenu associé en 1997.

Durand, Lynda (1983) – Est présidente du conseil d'administration de l'UdeS. Elle siège également au conseil d'administration de la Croix-Rouge canadienne.

Côté, Danielle (1977) – A été nommée juge en chef adjointe à la Chambre criminelle et pénale du Québec. Elle était auparavant magistrat de la Cour du Québec siégeant principalement à Sherbrooke.

Émond, Michèle (1987) – Est secrétaire générale du nouveau bureau de l'ombudsman de la Ville de Sherbrooke.

Gallant, Denis (1988) – A reçu la distinction honorifique Avocat Émérite (Ad. E.) 2011 décernée chaque année par le Barreau du Québec à des avocats qui se distinguent par l'excellence de leurs accomplissements ou par leur parcours professionnel exemplaire.

Gauthier, Jacques (1983) – Est vice-président principal et président et chef de la direction LVM au sein de Dessau, l'une des 60 plus importantes sociétés d'ingénierie-construction au monde.

Jutras, Christine (1992) – S'est vu décerner le Mérite du Barreau d'Arthabaska 2011 en raison de son implication auprès de ce Barreau ainsi

qu'auprès du Barreau du Québec. M^e Christine Jutras est avocate auprès de l'étude Jutras et associés de Drummondville.

Labrecque, Simon (1997) – Fait partie du groupe des cinq avocats de chez Gowlings à avoir participé au « Projet Volcano », qui visait à impliquer ses membres dans des programmes de bénévolat au Guatemala ainsi qu'à recueillir des donations matérielles remises aux familles guatémaltèques.

Laperle, Jean-Nicolas (1993) – Fondateur de Sonomax, un fabricant d'équipement de protection auditive, il a contourné les difficultés techniques du marché pour fabriquer des écouteurs faits sur mesure à une fraction du prix du marché.

Lemieux, Diane (1983) – (Ambassadrice 1997) Est présidente de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Lépine, Sylvain (1986) – A été nommé chef du Bureau de lutte contre la corruption et la malversation par le ministère de la Justice du Québec. Il était le procureur à la tête de l'Opération Marteau, l'escouade spéciale de la Sûreté du Québec chargée d'enquêter sur le secteur de la construction.

Poupak, Bahamin (1992) – Est basée à Paris où elle pratique au sein du groupe Norton Rose. Elle agit pour le compte de clients africains, européens et canadiens, plus particulièrement dans des projets miniers, énergétiques ou encore environnementaux. Spécialiste de l'Afrique, M^e Bahamin exerçait auparavant en droit des affaires chez Heenan Blaikie à Montréal.

Proulx, Daniel (1976) – A été nommé professeur invité à l'Université de Montpellier 1 pour 2011-2012. Il y donnera des cours sur la protection des droits fondamentaux et y conduira des recherches sur les concepts de neutralité et de laïcité de l'État et leur impact sur l'interprétation du droit à l'égalité et de la liberté de religion au sein de l'Unité mixte de recherche sur les dynamiques du droit.

Rizqy, Marwah (2009) – S'est illustrée à l'Université de Floride où elle a réalisé avec brio une maîtrise en droit fiscal. Elle a refusé une bourse de doctorat pour revenir à la pratique au sein du cabinet Fasken Martineau de Montréal.

Tremblay, Julie (1983) – A été nommée chef de l'exploitation chez Corporation Sun Media. Elle était auparavant vice-présidente chez Quebecor.

NOUVEAU MAGISTRAT

Ouellet, Charles (1986) – A été nommé juge à la Cour supérieure du Québec pour les districts de Saint-François et de Bedford.

DONNEZ DE VOS NOUVELLES

communication.droit@USherbrooke.ca

Paroles de droit les diffusera avec plaisir !



La générosité fait partie du programme

Les amis, employés et diplômés de la Faculté de droit se mobilisent afin d'amasser les 3 M\$ requis pour mener à terme le grand chantier de modernisation de la bibliothèque de la Faculté.

Appuyer mon alma mater.

*Contribuer à l'excellence
de la relève en droit.*

Réussir
ensemble un projet d'envergure.

USherbrooke.ca/lafondation-lereseau/vers/fac-droit

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE